



# La vie associative à Lausanne au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles

David Auberson  
Olivier Meuwly





## La vie associative à Lausanne au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles

Le besoin de partager avec d'autres, d'appartenir à un groupe plus ou moins défini est inhérent au genre humain. Ce rôle est joué depuis toujours par les associations et les sociétés les plus diverses. Qu'elles soient corporatives, sportives, culturelles, politiques, philanthropiques, militaires, professionnelles, religieuses, caritatives ou encore estudiantines, ces associations reflètent nos aspirations et constituent souvent une partie de notre identité, lorsqu'elles ne participent pas à la construire.

Si ce goût pour la vie en société n'est de loin pas pratiqué que dans notre Canton, il semble qu'au cours des siècles les Vaudois ont cultivé cet art avec délice, en le transformant même parfois en une obligation civique, voire morale inhérente à l'appartenance cantonale. Ainsi, Jacques Chessex notait avec pertinence dans son *Portrait des Vaudois*:

Les Vaudois aiment les sociétés à la folie. Fondateurs d'églises! Amicales, chorales, clubs, associations, ils en inventent, ils en redemandent, ils en entretiennent par centaines. Un Vaudois solitaire est un sujet d'étonnement, peut-être de réprobation «il n'est pas liant! Il n'est pas causant!» donc il est fier et méprisant. Et les Vaudois normaux de s'assembler en troupes fréquentes et ravies sous l'autorité de présidents, de vice-présidents, de délégués, de responsables de comités d'honneur, de comités de gestion, de secrétaires, de caissiers, d'aides-trésoriers, de vérificateurs des comptes empressés à se réunir, à siéger, à discuter, à entonner *Le bleu Léman...*<sup>1</sup>

Le goût des Vaudois pour la vie associative n'est pas nouveau et trouve ses racines au plus profond de notre histoire. Si les abbayes de tir, tant à l'arc qu'aux armes de guerre, perdurent depuis le Moyen Age et sont parmi les institutions les plus représentatives de la vie associative en Pays de Vaud, les Vaudois ont su démontrer au fil des siècles une créativité sans bornes pour construire et entretenir des sociétés. Les ouvrages de Florian Cosandey et de Casimir de Rham présentant déjà une histoire exhaustive de l'Abbaye de l'Arc, nous nous intéresserons plus spécifiquement aux associations et sociétés présentes à Lausanne entre le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle et les années 1820-1830. Si cette fourchette

1 Jacques CHESSEX, *Portrait des Vaudois*, Lausanne 1969, p.165.

chronologique correspond non seulement à la construction du bâtiment actuel de l'Abbaye de l'Arc, elle est aussi et surtout une période charnière dans l'histoire de notre Canton. Au fil de ces décennies, les Vaudois seront en effet les témoins ou les acteurs des événements révolutionnaires en France, de la fin de la présence bernoise et de l'indépendance du Pays de Vaud en 1798, de son entrée en souveraineté en 1803 et de la consolidation de sa place d'Etat confédéré en 1814-1815. Ces événements politiques modifieront profondément non seulement l'ordre social, mais aussi la vie associative. De l'Ancien Régime aux temps de la Régénération, de profondes mutations vont en effet traverser la société vaudoise.

Avec le XIX<sup>e</sup> siècle, les sociabilités issues du monde nobiliaire et des corporations vont lentement s'éteindre et se transformer en de nouvelles formes d'associations issues des droits civiques fruits des révolutions de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Jusqu'alors confinée à la vie de salon et aux sociétés savantes le plus souvent constituées d'aristocrates, la vie associative redessine ses formes pour devenir l'expression des aspirations d'une population désormais mise en son entier sur pied d'égalité et à la recherche d'une unité nationale dépassant les clivages cantonaux ou sociaux. Si certaines sociétés ne survivent pas aux bouleversements engendrés par les révolutions et les guerres napoléoniennes, d'autres, notamment scientifiques, connaissent sous le nouveau régime une renaissance ou une continuation de leurs activités.

Lausanne connaît aussi au cours de ces décennies de larges mutations, qui vont peu à peu en faire la capitale et le centre de gravité de la vie associative dans le Canton de Vaud.

Considérée par Leurs Excellences de Berne comme une simple *Munizipalstadt* de leur vaste république, Lausanne ne possède pas de statut particulier au regard des autres villes vaudoises. En dessous du bailli, l'organisation municipale est régie par des structures de type oligarchique. Les charges publiques sont ainsi partagées entre quelques familles bourgeoises ou nobles du lieu, familles dont nous retrouvons nombre de membres à l'Abbaye de l'Arc<sup>2</sup>. Avec l'Acte de Médiation, Lausanne se voit portée au rang de capitale cantonale en 1803. Cette accession à la primauté parmi les cités vaudoises, sous un régime d'inspiration jacobin, n'est pas sans incidence sur la ville qui connaît un fort accroissement démographique. La population double entre le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et le début du siècle suivant, et la ville acquiert un poids politique nouveau ainsi qu'un développement économique jusqu'alors inconnu<sup>3</sup>. Ainsi, au cours de ces quelques décennies, la « belle paysanne aura fait ses humanités ».

### Portrait d'une cité et de ses habitants

Ville sous domination bernoise depuis 1536, Lausanne compte à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle quelque 9000 habitants<sup>4</sup>. Centre d'un pays agricole et dont la physionomie urbaine ne s'est guère émancipée de ses fortifications médiévales, la ville présente un habitat très groupé,

2 Sur ce sujet, voir: Jeremy Charles JACKSON, *The evolution of a municipal oligarchy: Lausanne, 1536-1798*, Ann Arbor Mich. 1977, 255 p.

3 7 191 habitants en 1764 pour environ 13 000 en 1813. Chiffres d'après l'article « Lausanne » du DHS en ligne.

4 Chiffres en 1798 d'après l'article « Lausanne » du DHS en ligne.



Fig.1 Lausanne en 1793, gouache sur papier de Carl Hackert, MHL.

constitué d'immeubles accolés, de petites places et de rues étroites. Cette forte densité de bâtiments favorise l'essor de maisons de campagne hors les murs<sup>5</sup>. Plus que des domaines agricoles, ces propriétés sont au XVIII<sup>e</sup> siècle un lieu de sociabilité et un espace récréatif pour les élites lausannoises à la recherche d'espace et de calme **fig.1**.

Suivant son organisation héritée du Moyen Age, Lausanne se divise en cinq bannières (quartiers), dont les contours sont en partie dictés par la topographie mouvementée du lieu. Cette géographie si particulière n'est pas non plus sans incidence sur la stratification sociale de la ville. Ainsi, les quartiers situés dans les dépressions sont les plus pauvres. L'industrielle bannière du Pont est dominée par les bouchers, les tanneurs, quelques marchands et les professionnels de la construction, alors que l'on voit s'activer à Saint-Laurent nombre d'orfèvres, de serruriers et d'autres artisans liés aux métiers de la métallurgie. On y trouve toutefois quelques belles demeures. A l'ombre de la cathédrale, la Cité est le domaine des professeurs, des pasteurs et des étudiants. Cette bannière se caractérise aussi par ses bâtiments publics, comme le château Saint-Maire, siège du bailli bernois, l'Académie, l'ancien Evêché ou encore l'hôpital de la Mercerie<sup>6</sup>. Une foule d'artisans (maçons, pierriers, charpentiers, menuisiers, ébénistes et carriers) réside également dans cette bannière. Cette forte présence de personnes vouées aux métiers du bâtiment est certainement

5 Nous reprenons dans les lignes suivantes les principales informations contenues dans Jean Charles BIAUDET (éd.), *Histoire de Lausanne*, Lausanne Toulouse 1983, pp.179-194 et 230-246.

6 L'actuel gymnase de la Mercerie.

liée à l'entretien des monuments anciens qui ornent la ville haute. Quant à la Palud, centre du pouvoir municipal avec son Hôtel de Ville, les nobles maisons qui bordent la place sont occupées par des rentiers et leurs domestiques. Elle est aussi le centre économique de la ville et l'on y rencontre nombre de marchands et de négociants autour de la place centrale de ce quartier. Cette bannière compte aussi de nombreux cordonniers et tailleurs, qui habillent les élégants et les élégantes de Lausanne.

C'est toutefois sous la bannière de Bourg, et dont la rue éponyme est aussi l'axe principal par lequel passe le trafic entre la France et l'Italie que se concentrent les classes les plus aisées de la ville. Bourg est alors la fraction la plus peuplée de Lausanne et s'étend jusqu'aux faubourgs du Marterey, d'Etraz, du Petit-Chêne et du Grand-Chêne. Si ce quartier est avant tout celui des vieilles familles, les artisans, boulangers, imprimeurs, horlogers ou encore des aubergistes et cafetiers sont bien représentés sous cette bannière. Nous trouvons aussi en ces lieux privilégiés une myriade de domestiques, lingères ou blanchisseuses attachés au service des gens de condition ou travaillant dans les nombreuses hôtelleries situées dans ce quartier. En remontant la rue depuis Saint-François, le passant de l'époque peut distinguer les belles façades d'hôtels particuliers occupés par les élites lausannoises.

C'est ici que résident les lignées les plus aristocratiques de la ville à l'exemple des Polier, Crousaz, Saussure, Loys, Constant ou encore Aulbonne. Ces familles se partagent les différentes charges et fonctions municipales et constituent une part importante des membres de l'Abbaye de l'Arc. Ces nobles demeures sont aussi celles qui profitent du plus bel ensoleillement. Si nous trouvons au côté nord de ces bâtiments le bruit et l'activité commerciale d'une des principales artères de Lausanne, le côté sud s'ouvre sur de paisibles jardins offrant une large vue sur les Alpes et le vignoble qui s'étend alors des murailles de la ville jusqu'aux rives du Léman **fig. 2**. Il règne dans les maisons de la rue de Bourg une courtoise vie de salon, où l'on cultive avec goût le culte des arts et des lettres entre bourgeois ayant pris le nom de leurs fiefs ruraux ou hobereaux convertis aux charmes de la vie urbaine. La supériorité des habitants de ce quartier ne tient pas seulement à leur extraction sociale, mais aussi à un ancien privilège accordé aux propriétaires d'une maison à la rue de Bourg. Ceux-ci détiennent en effet un droit de justice dont les sentences sont sans recours. C'est ce tribunal qui condamnera en 1723 le major Davel lors de sa tentative d'émancipation du Pays de Vaud<sup>7</sup>. Notons qu'à cette époque de nombreux paysans et vigneron habitent encore en ville. Leurs cultures se trouvent à l'extérieur de la cité et même parfois *intra-muros*.

### La vie de société

Au cours de la première partie de notre étude, nous aurons comme compagnons les journaux intimes et la correspondance de représentants de la bonne société lausannoise, à l'exemple des récits du lieutenant baillival Jean Henri Polier de Vernand (1715-1793)<sup>8</sup> ou de Salomon et Catherine de Charrière de Sévery (1724-1793 et 1741-1796)<sup>9</sup>. Nous porterons

7 Auguste VERDEIL, Eusèbe-Henri GAULLIEUR, *Histoire du canton de Vaud*, Lausanne 1854, III, p.18.



**Fig. 2** Une partie du front sud de la rue de Bourg (actuelle avenue Benjamin-Constant) avec de gauche à droite les jardins et les hôtels particuliers des familles Polier de Bottens, Loys de Middles, Vullyamoz et Constant. Photographie d'André Schmid (1904). MHL.

aussi une attention particulière aux *Lettres* et témoignages du futur grand historien Edward Gibbon (1737-1794)<sup>10</sup> ainsi qu'à d'autres étrangers résidents ou de passage sur les rives du Léman qui ont participé à la vie associative lausannoise. Notre attention se portera principalement sur les cercles bourgeois et aristocratiques qui composent la cité. Bien qu'une étude sur la vie associative dans les classes populaires eût été intéressante, cette recherche s'avère compliquée par un manque de sources et de travaux spécifiques sur ce sujet. Nous évoquerons néanmoins le Cercle des jeunes négociants, foyer des aspirations égalitaires des classes intermédiaires durant la Révolution de 1798.

Vivant de leurs rentes foncières ou de charges dans la magistrature communale, souvent des deux à la fois, les représentants de l'élite lausannoise sont dans une aisance qui leur permet d'entretenir une large vie sociale et de développer de nombreuses activités

8 Le lieutenant ballival était sous le régime bernois le représentant du bailli pour les affaires civiles et administratives. Il avait aussi la responsabilité de la basse justice. C'était la plus haute charge administrative à laquelle les Vaudois pouvaient accéder dans la République de Berne. Polier tiendra durant trente-sept ans un « Mémorial » (journal) sur les petits et les grands événements lausannois. Pierre MORREN, *La vie lausannoise au XVIII<sup>e</sup> siècle: d'après Jean Henri Polier de Vernand, lieutenant baillival*, Genève 1970, 622 p.

9 William et Clara CHARRIÈRE DE SÉVERY, *La vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle: Salomon et Catherine de Charrière de Sévery et leurs amis*, Lausanne; Paris 1912, 2 vol. Rédigé par les descendants de Salomon et Catherine d'après leurs papiers de famille, cet ouvrage

bien que daté constitue une source capitale et accessible pour la compréhension du XVIII<sup>e</sup> siècle vaudois. On notera aussi depuis peu la base de données de l'Université de Lausanne consacré à la vie intellectuelle à cette époque. Ce site offre de nombreux documents, sources inédites et des fiches biographiques sur des personnalités qui ont marqué Lausanne au siècle des Lumières. [www.lumieres.unil.ch](http://www.lumieres.unil.ch).

10 Gibbon séjournera à trois reprises à Lausanne de 1753 à 1758 comme pensionnaire chez le pasteur Pavillard, de 1763-1764 en chemin vers l'Italie et en 1783-1793. C'est au cours de ce troisième séjour qu'il termine la rédaction de son œuvre magistrale *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*. Gibbon se liera d'amitié avec beaucoup de Lausannois.

culturelles<sup>11</sup>. Entre Cité, Palud et Bourg, on s'assemble les uns chez les autres pour goûter aux charmes de la conversation entre honnêtes gens, faire des jeux d'esprit, cultiver la musique, la littérature, les arts et les sciences. On aime aussi à quitter la ville pour des chasses, des bals champêtres et des pique-niques au bord du lac ou sur les monts lausannois; des scènes bucoliques qui rappellent par leur ton les toiles d'un Watteau **fig. 3 et 4**. C'est toutefois Bourg qui prétend à l'hégémonie mondaine par son caractère le plus aristocratique. C'est ainsi que résonnent sur les boiseries aux panneaux peints des salons lausannois les éclats d'une vie de société constituée de danses, de concerts et de réparties plus ou moins spirituelles. Ce «Faubourg Saint-Germain en Pays de Vaud», selon l'expression de l'historien Auguste Verdeil<sup>12</sup>, règne alors sur l'opinion lausannoise alors que Berne règne sur Vaud. Le jeune patricien bernois Samuel de Werdt (1710-1792) nous donne dans ses mémoires un aperçu de l'importance prise par les habitants de la rue de Bourg:

La société de Lausanne était partagée par quartiers (...). Il y avait les compagnies de la rue de Bourg, celle de la Palud, celle de la Cité, etc. Celle de la rue de Bourg passait pour la meilleure et était en effet très bonne. C'était l'ancienne noblesse, qui n'était pas riche, mais qui compensait par la politesse et les sentiments [ce qui lui manquait] du côté de la fortune.<sup>13</sup>

Cette vie de société est aussi partagée par nombre d'étrangers installés ou de passage sur les rives du Léman. Le prestige de son Académie et le renom de certains de ses professeurs contribuent à forger la réputation de Lausanne comme ville de savoir et de sciences. De nombreux jeunes étrangers issus de grandes familles allemandes, hollandaises, moscovites ou anglaises viennent parfaire leur éducation dans des pensions tenues par des pasteurs ou des maîtres particuliers. Parmi ces jeunes gens, nous trouvons notamment le comte de la Lippe, le futur historien Edward Gibbon ou les fils du duc de Wurtemberg.

La réputation du docteur Samuel Auguste Tissot (1728-1797) attire aussi nombre d'étrangers venus consulter celui que l'on surnomme le «médecin de l'Europe malade»<sup>14</sup>. Loin de se cantonner à leurs pensions ou résidences, ces étrangers fréquentent avec assiduité les salons et les bals de la bonne société lausannoise. Enfin, la beauté des paysages, magnifiés quelques années plus tôt par Rousseau dans son roman épistolaire *La Nouvelle Héloïse*, attire aussi beaucoup de voyageurs sur les rives du Léman. Ainsi, nous rencontrons à cette époque à Lausanne Voltaire, qui réside durant plusieurs mois dans la cité vaudoise, ainsi que de nombreuses altesses, à l'exemple des princes et des princesses de Wurtemberg, Waldeck, de Saxe-Gotha, d'Orlov, de Brandebourg-Anspach, de Courlande ou de Golowkin<sup>15</sup>. Soucieuses de montrer leur sens de l'accueil, les élites lausannoises comblent les voyageurs de marque de respect ainsi que d'invitations. Le *Mercur suisse*, journal publié à Neuchâtel, se fait l'écho de ces amabilités:

11 BIAUDET (éd.), *op. cit.*, p. 243.

12 VERDEIL, GAULLIEUR 1854, *op. cit.*, III, p. 18.

13 CHARRIÈRE DE SÉVERY 1912, *op. cit.*, I, p. 209; François de CAPITANI, «Un séjour à Lausanne. Tens le plus heureux de ma vie» dans *RHV*, 2006, pp. 25-33.

14 BIAUDET (éd.), 1983, *op. cit.*, p. 237.

15 *Ibid.* p. 314. Voir aussi CHARRIÈRE DE SÉVERY 1912, *op. cit.*, I, pp. 316-357.

Ce qu'on fait pour les étrangers dans cette ville est inouï; on leur consacre, pour ainsi son temps, sa vie, sa fortune. Dès qu'il en est arrivé un qui mérite quelques égards (...), on va le voir, on s'empresse de lui procurer des plaisirs, on le prie dans les assemblées, et telle personne engage sa maison et dépense son argent pour avoir l'étranger à son tour.<sup>16</sup>

Casanova, qui s'arrête à Lausanne en 1760 alors qu'il est en route pour l'Italie, témoigne dans ses mémoires de l'hospitalité parfois intrusive des Lausannois de jadis:

Tous les jours des dîners, des soupers, des bals, des réunions où la politesse me forçait d'aller; j'étais gêné outre mesure et je me trouvais dans le cas de dire: qu'il est ennuyeux d'être si bien accueilli! Je passais quinze jours dans cette petite ville, où l'on se pique de jouir d'une pleine liberté, et de ma vie, je n'ai éprouvé un pareil esclavage, car je n'eus pas un instant à moi.<sup>17</sup>

Les Lausannois se montrent en effet empressés d'intégrer à leurs cercles des personnalités titrées. Les nobles archers sont eux aussi sensibles aux étrangers de haute extraction. En plus d'accueillir plusieurs baillis, ils intègrent à leurs rangs le jeune comte Simon Auguste de la Lippe (1727-1782), qui séjourne à Lausanne entre 1737 et 1747 pour parfaire son éducation. Dès son retour en Westphalie, il sera le comte régnant du comté de Lippe-Detmold.

Tous les étrangers ne laissent pas un si bon souvenir, notamment les nombreux jeunes gens des pensions et Madame de Corcelles, dans une lettre à M. de Charrière, de remarquer:

Vous avez bien raison de dire «l'arche de Noé», et réellement, Lausanne en est une; il y a parfois de jolis animaux qui viennent s'y fourrer, mais à l'ordinaire combien de quadrupèdes.<sup>18</sup>

Cette diversité culturelle est également apportée par de nombreux Vaudois revenus au pays après avoir fait carrière sous d'autres horizons. Leurs Excellences empêchant leurs sujets vaudois d'accéder à de hautes charges au sein de la République de Berne, nombre de fils de bonne famille s'exilent loin de leur pays pour embrasser des carrières dans le métier des armes, de la finance ou de l'enseignement. Fortune faite et de retour chez eux, ces Vaudois «émigrés» amènent avec eux le ton du grand monde et l'esprit des grandes capitales du Vieux Continent.

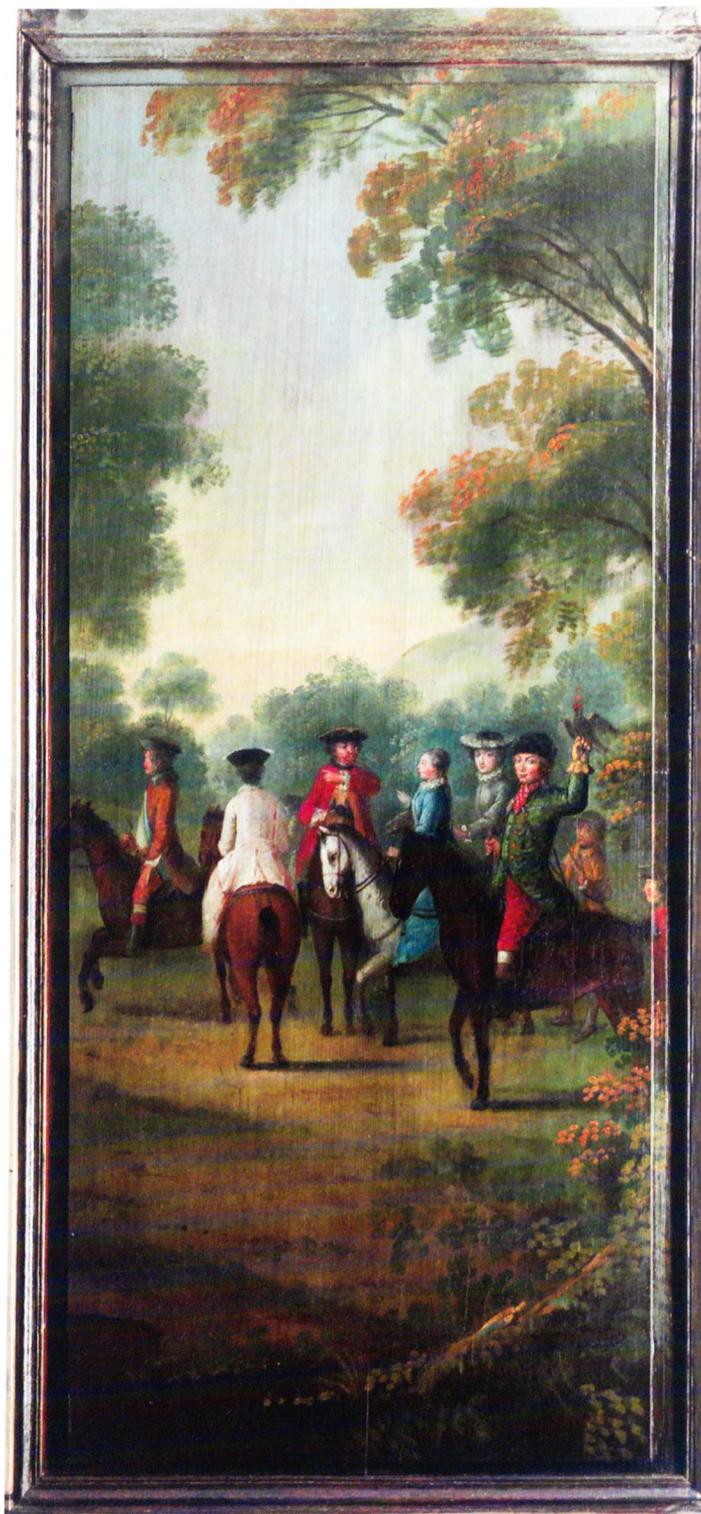
Ainsi, loin de se confondre avec une ville engourdie de la province française, Lausanne s'apparente plutôt à une *Rezidenzstadt* à l'allemande.

Tous ces éléments concourent à donner de la ville sous le régime bernois une renommée bien supérieure à celle que lui vaut son importance démographique, économique et surtout politique **fig. 5**.

16 CHARRIÈRE DE SÉVERY 1912, *op. cit.*, I, p.317.

17 CASANOVA Jacques de, *Mémoires*, Paris 1843, III, p.183.

18 CHARRIÈRE DE SÉVERY 1912, *op. cit.*, I, p.319.



**Fig.3** Scène de chasse au faucon. Avec de gauche à droite, le marquis de Gentils Langalerie à cheval, Madame d'Aubonne (de dos), Johann Rudolf Sinner de Ballaigues en habit rouge; Madame de Saussure de Bercher en robe bleue, la marquise de Gentils et le peintre genevois Jean Huber le faucon sur le poing. Huile sur bois par Dalberg (attribution), aujourd'hui au château de Mézery, vers 1760. MHL.

**Fig.4** Danse champêtre, personnages inconnus. Huile sur bois par Dalberg (attribution), aujourd'hui au château de Mézery, vers 1760. MHL.





Fig. 5 Cartes de visite à rinceaux du XVIII<sup>e</sup> siècle. Image tirée de CHARRIÈRE DE SÉVERY, William et Clara, *La vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*: Salomon et Catherine de Charrière de Sévery et leurs amis, Lausanne; Paris 1912. I, p. 212.

## La vie de salon

Si les bals sont en principe interdits par les sévères ordonnances consistoriales, il semble que des dérogations soient concédées aux nobles, surtout si les danses n'ont pas lieu lors de services divins ou de fêtes religieuses. De plus, en ce siècle des Lumières, la réglementation des mœurs était sujette à un assouplissement considérable<sup>19</sup>. Les élites lausannoises semblent profiter d'une façon exagérée de cette libéralisation des règles morales et de nombreux voyageurs s'étonnent du nombre de bals donnés dans des maisons particulières ou à l'Hôtel de Ville. Il est jusqu'au bailli qui anime les fêtes: «M<sup>r</sup> le Bailli et M<sup>me</sup> la Baillive animent les fêtes et les bals. Dès qu'il passe quelque étranger de considération, ils multiplient les assemblées et les gens de sociétés en profitent»<sup>20</sup>.

La musique de chambre égaie alors nombre de soirées, il n'est pas rare de voir se produire des musiciens venus d'Italie ou d'Allemagne et parfois même les propriétaires du lieu se mettre au clavecin, au violon ou à la flûte traversière devant leurs hôtes, comme nous le montrent les panneaux peints du salon du château de Mézery<sup>21</sup>. Polier de Vernand remarque dans son journal en 1788 les qualités des musiciens locaux: «La belle jeunesse a établi un concert hebdomadaire où l'on a des voix qui se distinguent, Madame de La Potterie d'Orges s'est beaucoup perfectionnée»<sup>22</sup> **fig. 6**.

Parmi les nombreux musiciens venus de loin qui se produisent à Lausanne se trouve, en 1766, un jeune prodige âgé de 10 ans originaire de Salzbourg et qui émerveille le public par ses talents précoces lors d'une représentation devant 70 personnes à l'Hôtel de Ville. Ce jeune «Mosard»<sup>23</sup>, comme l'appelle le lieutenant baillival, reste quatre jours dans la cité avant de continuer en compagnie de ses parents sa tournée des grandes villes d'Europe<sup>24</sup>.

Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, nombreux sont les pièces de théâtre, ballets et opéras joués à Lausanne. A défaut d'un théâtre public, ces représentations ont lieu dans les bonnes maisons lausannoises, les cercles et surtout dans les campagnes environnantes où sont aménagées des scènes à l'exemple du théâtre de Mon-Repos dans la propriété du marquis de Langallerie<sup>25</sup>. Cet intérêt des Lausannois pour les arts de la scène ne se limite pas à occuper les longs mois d'hiver et l'on note aussi des représentations durant la belle saison. Bien que plusieurs troupes itinérantes de professionnels se produisent, les membres de la bonne société lausannoise ne se contentent pas d'assister à des représentations et montent aussi sur les planches en amateurs. Ainsi, nobles, bourgeois et étrangers d'honnête lignage endossent les personnages des tragédies et comédies de Voltaire, de Diderot, de Beaumarchais ou encore de Marivaux<sup>26</sup>. Gibbon, qui assiste à plusieurs représentations en

19 Jacques BURDET, *La musique dans le Pays de Vaud sous le régime bernois: (1536-1798)* (BHV 34), Lausanne 1963, p.455.

20 MORREN 1970, *op. cit.*, p.273.

21 Sur ces panneaux, voir: Béatrice LOVIS, «Les boiseries peintes du château de Mézery. Le récit imagé d'une vie de seigneur dans le Pays de Vaud vers 1760», dans *Monuments vaudois*, 4, 2013, pp.3-19.

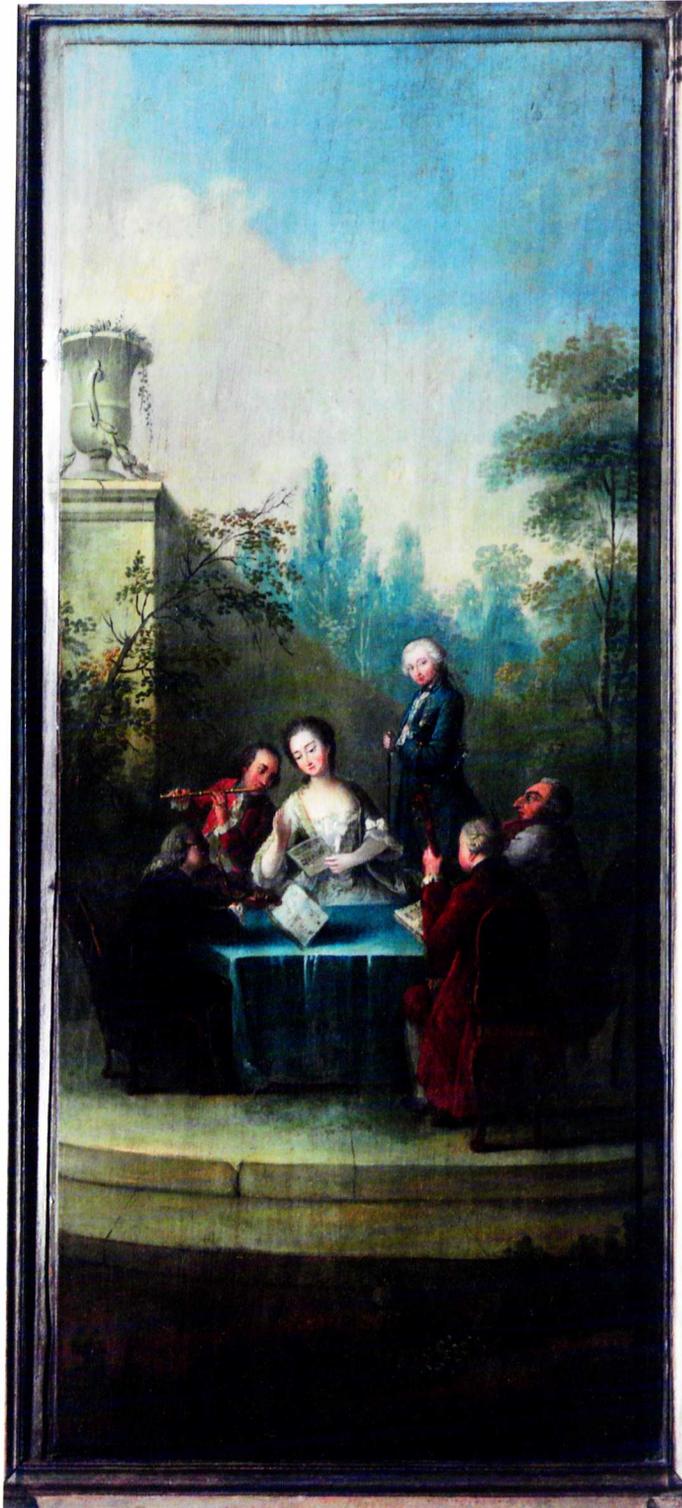
22 MORREN 1970, *op. cit.*, p.273.

23 *Ibid.*, p.450.

24 Sur le séjour lausannois de Mozart, voir l'étude exhaustive de René SPALINGER, *Quand Mozart passait à Lausanne: chronique inédite*, Genève 2006, 447 p., BURDET 1963, *op. cit.*, pp.431-445 et Adriano GIARDINA et Béatrice LOVIS (éd.), *Mozart 1766... en passant par Lausanne*, Lausanne 2005, 91 p.

25 MORREN 1970, *op. cit.*, p.417.

26 Sur le théâtre à Lausanne avec la liste des pièces présentées, voir notamment, MORREN 1970, *op. cit.*, pp.415-450.



**Fig. 6** Scène d'un petit concert dans un jardin. De gauche à droite: le futur syndic de Genève Gédéon Turrettini au violon, le flutiste Gualtieri, au centre Madame Louise d'Aubonne un cahier de musique à la main, Jonathan de Polier de Corcelles (debout), le célèbre musicien italien Gaetano Pugini au violon, Frédéric de Crousaz au violoncelle (de dos). Huile sur bois par Dalberg (attribution), aujourd'hui au château de Mézery, vers 1760. MHL.

1764 à Mon-Repos, note dans son journal que ce théâtre qui n'est qu'«une mauvaise grange à qui a on a donné beaucoup de jolies décorations sans pouvoir lui donner la grandeur et les commodités nécessaires, n'a produit qu'une place étranglée, ou le parterre est sacrifié au théâtre.»<sup>27</sup> Parmi les nombreuses représentations des tragédies de Voltaire, il relève les noms des comédiens amateurs lors d'une représentation de *Zaïre*: «D'Hermenches: Orosmane, Madame d'Hermenches: Zaïre, De Crousaz capitaine en France: Chatillon; sa sœur Catherine Crousaz: Fatime et Constant de Rebecque: Corasime»<sup>28</sup>. Voltaire, qui séjourne à Lausanne durant les hivers de 1756, 1757 et 1758, participe parfois en tant qu'acteur à ses propres pièces qui sont montées à Mon-Repos. Bien que fort peu aimable, voire tyrannique lors des répétitions, le philosophe loue bien haut les talents de comédiens des cénacles lausannois et l'esprit des lieux. En témoigne une lettre de 1757 adressée à sa nièce:

On croit chez les badauds de Paris que toute la Suisse est un pays sauvage: on serait bien étonné si on voyait jouer *Zaïre* à Lausanne mieux qu'on ne le joue à Paris. On serait encore surpris de voir deux cents spectateurs aussi bons juges qu'il y en ait en Europe. Il y a dans mon petit pays romand, car c'est son nom, beaucoup d'esprit, beaucoup de raison, point de cabales, point d'intrigues pour persécuter ceux qui rendent service aux belles lettres<sup>29</sup> **fig. 7.**

La comédie remporte elle aussi un grand succès auprès des Lausannois, bien que le sévère lieutenant baillival Polier note à la suite d'une série de représentations d'une troupe française en 1777:

Nous n'avons pu parler que comédie pendant un mois entier. Si cela donnait du goût et révélait *l'amour* des belles lettres, on tirerait au moins quelque parti de cette dissipation et de toute la dépense que ce spectacle a causé.<sup>30</sup>

Les Lausannois goûtent aussi à des divertissements bien plus prosaïques. Ainsi, en 1780, de nombreux badauds se pressent pour assister à un spectacle de combats d'animaux réunissant chiens, taureaux, ours et lions. Plusieurs femmes s'abstiennent toutefois de se rendre à ces cruelles joutes de «crainte que le taureau ne leur jette quelques bull-dogs au travers la physionomie»<sup>31</sup>.

On aimait aussi bien festoyer et ripailler en société. Polier nous apprend ainsi qu'en janvier 1778 les d'Aulbonne sacrifient 15 dindons à leurs hôtes. Que dimanche 17 janvier

un seigneur anglais Mylord Galway a donné un dîner de 22 [hôtes] dont les plus délicats ont été très satisfaits, il y avait un poisson de 28 livres dont on a parlé quelques jours. Le lendemain 18, les fils de Mr. North, premier ministre du Roi d'Angleterre eurent un bal en tout y va chez Mr. De Chandieu au Chêne, qui fut fort applaudi. On y avait abattu une partie de la maison pour la rendre plus grande avec un goût.<sup>32</sup>

27 Edward GIBBON, *Le journal de Gibbon à Lausanne: 17 août 1763-19 avril 1764*, texte publié par Georges BONNARD, Lausanne 1945, p. 233.

28 *Ibid.*, p. 233.

29 Cité dans Claude REICHLER et Roland RUFFIEUX, *Le voyage en Suisse: anthologie des voyageurs français et européens de la Renaissance au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris 1998, p. 381.

30 MORREN 1970, *op. cit.*, p. 434.

31 MORREN 1970, *op. cit.*, p. 210.

32 *Ibid.*, p. 210.

Cette aristocratie protestante, mais aux accents voltairiens, redouble par ailleurs de plaisirs mondains lors des fêtes catholiques en organisant de plantureux banquets et de nombreuses réjouissances en période de carême. En février 1780, Polier rapporte dans une lettre adressée à son frère que

les catholiques vont commencer leur carême, dans le temps qu'on prêchera la passion par ordre supérieur<sup>33</sup>, ce sera le moment où les plaisirs auront le plus vivacité, on ne pensera plus qu'à des bals et à des spectacles.<sup>34</sup>

Angletine de Sévery, témoigne elle aussi de l'appétit des Lausannois d'alors dans une lettre envoyée en 1787 à son frère: «Le gros Louis a donné un souper au nouveau bailli, énorme, de vingt-huit plats! On a été scandalisé.» Et la fille de Catherine et Salomon d'émettre un vœu pieux: «L'on fait comme tous les commencements d'hiver, des projets pour avoir peu de plats et manger de bonne heure: je voudrais qu'une fois, on les suivit»<sup>35</sup>.

Comme de nos jours, ne doutons pas que ces événements mondains sont aussi un haut lieu de bavardages stériles et de commérages liés à des rivalités entre familles ou individus, et génèrent des frottements entre coteries. Ainsi, M<sup>me</sup> de Bercher note dans une missive adressée aux Sévery qu'elle apprécie de séjourner dans sa propriété campagnarde car elle ne s'«embarrasse plus en aucune façon de l'injustice des sociétés de Lausanne, ils et elles feront ce qu'ils voudront, je ne m'en soucie pas»<sup>36</sup>.

Parmi les expressions les plus raffinées de ce siècle se trouvent les nombreux salons littéraires qui animent alors la vie intellectuelle lausannoise. Evoquons la Société du samedi et son «abbesse», Madame de Charrière-Bavois voir fig. 20 p. 95. Ce salon, constitué comme un chapitre religieux et qui prenait le nom d'Abbaye, jouait un peu le rôle de nos modernes ateliers d'écriture, car seuls y étaient admis ceux qui manifestaient des talents littéraires. Le futur doyen Bridel, alors étudiant, nous rappelle dans ses souvenirs ce qu'était cette société:

Là se rendaient la plupart des gens lettrés qui habitaient Lausanne, et des étrangers distingués par leurs connaissances qui y faisaient quelque séjour. Là venaient des femmes instruites sans pédanterie, et des jeunes filles belles sans prétention: la conversation, la lecture, la musique, un joli souper, partageaient ces heures trop courtes: tantôt on lisait un ouvrage nouveau de littérature, de poésie, de théâtre; tantôt quelque membre de la société soumet à son jugement ses propres essais; quelquefois des amateurs jouaient un proverbe, une pièce à tiroir, une petite comédie, qu'eux-mêmes le plus souvent avoient composée. La société s'appelait tout uniment le samedi: madame de Ch[arrière] avait reçu le titre d'abbesse, et nous compositions son chapitre. S'entretenant un jour avec un ecclésiastique, on lui observa qu'elle avait l'air soucieux, tandis que l'ecclésiastique portait la gaieté peinte sur son visage: «n'en soyez pas surpris, dit-elle, Monsieur, n'a qu'un verset à traiter demain, et moi j'ai ce soir tout un chapitre.»<sup>37</sup>

33 Comprendre l'obligation faite aux catholiques de respecter les injonctions de l'Eglise.

34 MORREN 1970, *op. cit.*, p. 210.

35 CHARRIÈRE DE SÉVERY 1912, *op. cit.*, I, 223.

36 *Ibid.*, I, p. 236.

37 Philippe Sirice BRIDEL, «Souvenirs de mon séjour à Lausanne de 1779 à 1787», dans *Le Conservateur suisse*, VIII, 1815, pp. 279-280.



**Fig. 7** Représentation de la pièce de théâtre *Zaïre* dans la maison de Mon-Repos à Lausanne. A gauche, assis, Voltaire. Au centre, en robe bleue, l'héroïne de la tragédie est jouée par la première épouse d'Hermenches, Anne-Louise Françoise de Seigneux, à droite, le sultan Orosmane, joué par David-Louis Crousaz de Prélaz. A côté de Zaïre, une autre esclave du sultan, Fatime, figurée par Catherine de Crousaz de Prélaz. Huile sur bois par Dalberg (attribution), aujourd'hui au château de Mézery, vers 1760. MHL.

Du reste, l'art de la conversation et le vif esprit ne vont pas sans parfois provoquer des migraines, comme le confesse Madame de Charrière de Sévery: «J'ai eu ici le mercredi esprité, quoique j'aime infiniment l'esprit, j'en ai eu une indigestions<sup>38</sup>» **fig. 8.**

Ces aspects de haute culture de la société lausannoise du XVIII<sup>e</sup> siècle sont néanmoins tempérés par plusieurs démons qui s'invitent dans les nobles demeures de la rue de Bourg ou de la Palud. Parmi le premier de ces vices, citons les jeux de cartes, et particulièrement un mal venu d'Angleterre: le whist.

38 CHARRIÈRE DE SÉVERY 1912, *op.cit.*, I, p.231.



Fig. 8 Reconstitution d'un salon lausannois du XVIII<sup>e</sup> dans la Maison Buttin de Loës à Grandvaux. MHL.

Le Cercle de la rue de Bourg paraît avoir été, du moins à ses débuts, un repaire de joueurs. Le sévère lieutenant baillival Polier de Vernand semble lui avoir eu un penchant prononcé pour le jeu. Il note ainsi dans son journal en 1764 avoir perdu gros. 140 livres le 1<sup>er</sup> juin, 316 livres le 4, 104 livres le lendemain, puis encore 120 livres le 16 et 132 le 17 juin<sup>39</sup>. Gibbon, lui aussi membre du Cercle, raconte avoir beaucoup parié :

Après quelques commencements de bonheur je me suis enfilé au whist et au piquet et j'ai perdu une quarantaine de louis. J'eus alors le courage de m'arrêter tout d'un coup, et sans me laisser éblouir par de vaines espérances de rattraper ma perte, j'ai renoncé au gros jeu, du moins pendant quelque temps. Il vaudrait mieux y renoncer à jamais.<sup>40</sup>

Face à ces excès, Leurs Excellences prohibent les mises importantes aux jeux en 1764. Cette interdiction ne semble néanmoins pas dissuader les adeptes des cartes.

La défense de jeu publiée le 17 juin a beaucoup disloqué nos parties; quelques uns se cachent et vont leur train; jusqu'ici aucune dénonciation; M<sup>r</sup> le Bailli est fort raisonnable, il n'a pas établi de surveillance...<sup>41</sup>

Polier s'associe avec un dénommé Frey, le quart des gains et des pertes étaient pour son compte, les trois quarts pour son compère. Dans une lettre adressée à Frey à la mi-juin 1765, le lieutenant baillival rapporte que l'on mise toujours autant et que les pertes

39 MORREN 1970, *op.cit.*, p.121.

40 GIBBON 1945, *op.cit.*, p.172.

41 MORREN 1970, *op.cit.*, p.121.

élevées faites par certains les invitent à se défaire de leurs mauvaises habitudes. Il note avec humour que «notre maladie effrayante semble un peu s'arrêter, nous avons perdu Mr. le Prof. [d'Arnay] et son troisième frère en peu de jours. Mr. Tissot nous rassure, il vient de publier que la maladie n'est pas dangereuse, ni épidémique et que de 200 malades il ne lui en a échappé que 4.»<sup>42</sup>

Cette «peste des républiques», selon le mot de La Fontaine, est autant pratiquée au Cercle de la rue de Bourg que dans les salons, où il n'est pas rare de trouver des couples s'adonnant aux cartes et des fortunes se défaire.

Notons encore que cet attrait pour les jeux de hasard n'est de loin pas l'apanage de sujets vaudois réduits au vice et à l'oisiveté par l'Ours et que l'on joue autant si ce n'est plus dans les assemblées de la Grande Société de Berne.

Les mises semblent néanmoins s'atténuer dès 1766 et la roue de la fortune semble avoir tourné pour Polier, qui ne parie plus que de petites sommes. Une nouvelle ordonnance de Berne sur la partie de cartes à fort enjeu n'est peut-être pas étrangère à ce nouvel état de choses. Encore en 1789, le jeune voyageur russe Nikolai Karamzine (1766-1826), note dans ses fameuses *Lettres d'un voyageur russe* que «les cercles lausannois diffèrent des berinois en ceci que premièrement on y joue toujours aux cartes, et, deuxièmement, les relations y sont plus libres»<sup>43</sup>.

Les parties de billard semblent aussi remporter un suffrage important dans les cercles et l'on parie là aussi gros. Dans son histoire du Canton de Vaud, Juste Olivier rapporte qu'un certain M. de Montbrun, se croyant sûr d'une bille, s'écria dans un transport «Si je la manque, je l'avale!». Malheureusement pour l'individu, il manque son coup et porte la bille à la bouche. Par bonheur pour le joueur au bord de la suffocation, on réussit avec toutes les peines du monde à lui retirer l'objet<sup>44</sup>.

#### Les jeunes filles en fleurs ou la Société du printemps

D'une nature plus informelle, nous connaissons surtout la Société du printemps par le témoignage de Gibbon, qui fréquente ce cénacle au cours de son deuxième séjour à Lausanne. Il s'agit plus d'un charmant salon que d'un cercle avec ses lois et cotisations. Constitué de quinze à vingt jeunes filles de bonne famille du lieu et parfois étrangères, qui se réunissait chez l'une ou l'autre d'entre elles ou dans une maison amie. Le jeune Anglais se montre assidu aux réunions de cette société et sensible à la présence des demoiselles. Il note toutefois dans son journal que «la bienséance veut que j'y paraisse quelquefois; mais une jeunesse folâtre qui ne sait que rire, chanter et danser n'est pas précisément ce qu'il me faut.»<sup>45</sup>

Si l'on joue également, la conversation se fait aimable, la musique douce et les enjeux aux cartes bien modestes, la badinerie n'est pas absente de cette «Assemblée brillante

42 *Ibid.*, p.121.

43 Nikolai KARAMZINE, «Lettres d'un voyageur russe», dans *Deux siècles de présence en Pays de Vaud*, Genève 2012, p.225.

44 Juste OLIVIER, *Le Canton de Vaud, sa vie, son histoire*, Lausanne 1938, II, p.1165.

45 GIBBON 1945, *op.cit.*, p.29.

de jolies femmes»<sup>46</sup>. Et quelques mois plus tard, le jeune homme de signaler dans son journal qu'il s'est «si habitué au printemps qu'il s'ennuie dans les sociétés «où je ne puis faire le fou».

Près de quarante ans plus tard, Gibbon se souviendra dans les *Mémoires de ma vie* que cette société fut sa favorite lors de son séjour à Lausanne et en donne un tableau émouvant: «La plus âgée n'avait peut-être pas vingt ans; toutes agréables, plusieurs jolies, et deux ou trois d'une beauté parfaite. Elles s'assemblaient dans les maisons les unes des autres presque tous les jours, sans y être sous la garde, ni même en présence d'une mère ou d'une tante. Au milieu d'une foule de jeunes gens de toutes les nations de l'Europe, elles étaient confiées à leur seule prudence. Elles riaient, chantaient, dansaient, jouaient aux cartes et même des comédies. (...) elles se respectaient elles même et étaient respectées par les hommes. La ligne délicate entre la liberté et la licence n'était jamais franchie.»<sup>47</sup>

### Les cercles

Si le salon regroupe des individus d'une façon informelle, d'autres modes de sociabilités se mettent en place au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Appelés par les contemporains «assemblées», ces cercles bourgeois ou aristocratiques sont certainement inspirés du modèle anglais. On aura en effet vu au cours de ces lignes l'importance de la colonie britannique qui résidait en ce temps à Lausanne.

### Des nobles: le Cercle de la rue de Bourg

Coterie aristocratique par excellence au XVIII<sup>e</sup> siècle, le Cercle de la rue de Bourg est fondé en 1761<sup>48</sup>. Grâce à son registre de procès-verbaux et ses comptes, nous connaissons relativement bien l'histoire de cette société durant les quarante premières années de son existence. Tant les responsables composant son comité, appelés «directeurs», que ses membres sont d'extraction noble. Nous trouvons ainsi réunis dans la liste des fondateurs en 1761 des noms de famille prestigieux comme les d'Hermenches, Saint-Cierge, Constant de Rebecque, Seigneux, Loys, d'Aulbonne, Gentils-Langallerie, Chandieu, Saussure, Polier de Saint-Germain, Crousaz, SenarcLens ou encore Goumoens.

Toujours selon cette liste, on y dénombre plusieurs «gentilshommes», français, hollandais, mais surtout anglais. On fait aussi bon accueil aux maîtres bernois avec la réception de l'ancien bailli de Romainmôtier de Watteville et du fils du bailli de Lausanne de Tscharner.

Messieurs les étrangers sont eux aussi membres et représentés au sein du comité par un de leurs délégués. L'étranger le plus célèbre ayant fréquenté ce cercle est certainement Gibbon au cours de son deuxième séjour lausannois. L'historien britannique est reçu en

46 *Ibid.*, p. 202.

47 Cité dans REICHLER, RUFFIEUX 1998, *op. cit.*, p. 510.

48 Les quelques archives subsistantes connues de ce cercle se trouvent dans le fonds Charrière de Sévry déposé aux ACV, sous la cote P Charrière de Sévry Cb 1-4. Cette étude

nous aurait été difficile sans l'aide de l'article de William de CHARRIÈRE DE SÉVRY, «Le cercle de la rue Bourg fondé en 1761», dans *RHV*, 1914, pp. 250-254, 257-270, 289-302.



**Fig.9** La maison de Loys de Middel, à la rue Bourg, abrita de 1761 à 1798 le Cercle de la rue de Bourg. Etat avant la destruction de l'immeuble en 1912. MHL.

septembre 1763 et note dans son journal: «C'est une société assez agréable pour y passer ses moments perdus. Elle est composée d'environ quatre-vingts personnes, étrangers et personnes de condition de la Ville»<sup>49</sup>. Un autre Lausannois d'adoption célèbre fut le comte russe Grégoire Razoumowsky dont nous aurons l'occasion de reparler.

Les «Loix et Statuts de l'Assemblée» comprennent quarante-deux articles dont certains pourraient encore s'appliquer de nos jours<sup>50</sup>. Voici quelques dispositions contenues dans ce code: Le nombre des membres est fixe à quatre-vingts, dit l'article 1<sup>er</sup>. Chaque nouveau membre paiera deux louis neufs pour sa réception, en quelque temps de l'année que ce soit. (art. 2). L'article 3 nous renseigne sur le mode de réception d'un nouveau membre. Il faut qu'un des sociétaires propose par un billet affiché à la tapisserie la personne qui se présente, avec ses titres et qualités. Le mode d'affiliation par parrainage est complété par une élection par dix membres. On procède par ballotes, le concierge doit les distribuer et

49 GIBBON 1945, *op.cit.*, pp.25-26.

50 ACV, P Charrière de Sévery, Cbi, «Grand livre de l'Assemblée», .

un directeur se tenir près de la ballotière pour compter les ballotes. Le proposé qui n'a pas eu plus de deux ballotes contre lui est reçu. Le nouveau sociétaire doit répondre que ses mœurs, son caractère et sa réputation n'ont rien que de convenable. Du reste, le Cercle insiste beaucoup sur l'intégrité morale de ses affiliés, ainsi que le souligne l'article 12:

L'intention de tous étant de faire régner l'ordre, la décence et la paix dans cette assemblée, il est expressément porté par cette loi, que si quelque membre se permettait des discours profanes, irréguliers et indécents contre la religion, l'état et les bonnes mœurs, ou se lâchait en propos durs, piquants, insultants contre des particuliers, il sera sérieusement amonété pour la première fois par les directeurs, et, en cas de récidive, déféré à l'assemblée du mardi suivant, pour en connaître selon la gravité du fait.

On doit avoir tous les égards convenables pour l'âge et le rang des personnes, prononce l'article 13.

Bien que l'article 11 stipule que «les jeux de hasard sont proscrits de cette assemblée» et qu'«on ne doit point y jouer les jours ni les veilles de communion, ni pendant le service divin des fêtes et dimanches (art. 14)», on aura toutefois déjà remarqué que le Cercle, du moins à ses débuts, était un repaire de joueurs<sup>51</sup>. Du reste, on rappelle encore en 1770 que «tous les membres de cette assemblée sont de nouveau priés de se conformer aux ordonnances souveraines concernant le jeu»<sup>52</sup>.

Les trésoriers, dit l'article 32, doivent caution en recevant les fonds de l'assemblée. Il y aura toujours un directeur honoraire établi par le corps de messieurs les étrangers, qui est chargé de tout ce qui les regarde (art. 37).

A sa fondation, le Cercle emménage dans l'appartement de derrière (côté lac) au premier étage de la maison de Loys de Middel à la rue de Bourg<sup>53</sup> **fig. 9**. La location comprend aussi un jardin offrant une vue sur le Léman. On trouve sur cette terrasse un grand marronnier sous lequel les femmes qui avaient des maris ou des parents affiliés au Cercle étaient admises à venir entendre de la musique et manger des glaces<sup>54</sup>. Le règlement nous apprend que le logis est ouvert tous les jours; deux chambres sont chauffées depuis une heure de l'après-midi en hiver et suffisamment éclairées; le dimanche matin on trouve une chambre chaude au sortir du sermon, et, toute l'année, du thé, du café ou du chocolat sont à disposition des membres (art. 6). Il y a des salles où l'on ne peut ni fumer, ni garder son chapeau sur la tête, souligne l'article 8. Les fumeurs ont en effet une chambre réservée à leur vice et poétiquement appelée la «tabagie». Enfin, les chiens ne sont pas tolérés dans l'appartement (art. 10). Le concierge qui s'occupe des lieux doit notamment entretenir le feu et l'éclairage, il est également chargé de procurer aux membres de menus agréments

51 Voir *supra*.

52 ACV, P Charrière de Sévery, Cb1, séance du 9 janvier 1770.

53 Nous renonçons ici à situer exactement ces différentes maisons, les grands travaux d'assainissement de la ville à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ainsi que la spéculation immobilière ayant eu raison de la plupart d'entre elles. La rue de Bourg a été raccourcie par l'agrandissement de la rue Saint-Pierre et a vu sur son côté sud le percement de trois rues (de la Paix, du Lion-d'Or et la galerie Saint-Fran-

çois). Ces destructions ont irrémédiablement modifié la topographie du lieu. On pourra se référer à William CHARRIÈRE DE SÉVERY, «Notes sur quelques maisons de la rue de Bourg et leurs propriétaires aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles», dans *RHV*, 1907, pp.171-184 et Marcel GRANDJEAN, *La ville de Lausanne: édifices publics (II), quartiers et édifices privés de la ville ancienne*, Bâle 1979 (Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud; t. 3), 415 p.

comme des jeux de cartes neufs ou des rafraîchissements. Il doit aussi organiser le soir les dîners entre membres<sup>55</sup>. Pour l'épauler dans ses fonctions, il sera plus tard secondé par un domestique. Afin d'éviter des conflits avec certains sociétaires, l'article 35 du règlement stipule que le concierge ne «relève que des directeurs et ne devra être censuré que par ceux-ci». Il existait par ailleurs une tradition dans les cercles qui voulait que l'assemblée soit la marraine des enfants du concierge et les gratifie d'une somme d'argent lors du baptême. Par deux fois, des responsables de la société *deviennent* les parrains du fils et de la fille de l'homme de confiance. Le même concierge occupe ce poste jusqu'en 1798, époque à laquelle pour des raisons d'économie on engage une femme à sa place. Toujours au niveau des questions domestiques, l'assemblée devient propriétaire en 1774 d'une glacière au Marterey tant pour son usage que celui des familles des membres. Cette expérience s'avère néanmoins peu fructueuse et la glacière coûte bientôt plus qu'elle ne rapporte.

Le Cercle fait par ailleurs preuve de philanthropie à de nombreux moments de son existence. On achète sur les deniers de la société des billets de loterie en faveur de la reconstruction de l'hôpital de la Mercerie en 1761 et 1768 ou encore à une souscription pour l'installation d'un orgue dans le temple de Saint-François en 1772<sup>56</sup>. Les pauvres de Lausanne, tant bourgeois qu'habitants, ne sont pas oubliés par de confortables aumônes.

Le procédé employé peut toutefois nous étonner de nos jours:

Lorsque les membres de cette assemblée désireront venir en aide à un malheureux ils s'adresseront à MM. les directeurs, dont trois seront compétents pour afficher, à côté d'une boîte fermant à clé, le nom de la personne à secourir. Cette affiche pourra tenir pendant trois jours, au bout desquels la boîte sera ouverte en présence d'un directeur et de la personne qui a proposé l'affiche.

Toujours enclin à recevoir de hautes personnalités, le Cercle fait deux recrues de choix à la fin de l'année 1763, avec le bailli de Lausanne Jenner et le prince Louis-Eugène de Wurtemberg. A la différence des membres ordinaires, ces deux étrangers sont accueillis par acclamation. Le prince de Mecklembourg-Schwerin est reçu de la même façon deux ans plus tard.

Le docteur Tissot est nommé en 1766 au nombre des directeurs et conserve ces fonctions pendant douze ans<sup>57</sup>. On pourra retrouver son écriture dans les procès-verbaux. C'est à la même époque qu'on décide que les locaux du Cercle ne seront plus prêtés pour des bals, concerts, ni pour aucun usage de cette espèce. Il arrive aussi que le société organise des sorties hors de ses murs. C'est ainsi qu'en 1774, le lieutenant baillival Polier prend part à une excursion à Vevey en bateau avec des musiciens à son bord<sup>58</sup>.

Il ne nous appartient pas ici de dresser un inventaire de toutes les personnes de condition – lausannoises ou étrangères – ayant fréquenté les appartements de la rue de Bourg. Citons encore néanmoins le témoignage du margrave Charles-Frédéric de Bade-Durlach,

54 CHARRIÈRE DE SÉVERY 1914, *art. cit.*, p.266.

55 MORREN 1970, *op. cit.*, p.126.

56 Séance du 2 janvier 1772.

57 Séance du 7 janvier 1756.

58 MORREN 1970, *op. cit.*, p.193.

qui séjourne à Lausanne en 1775. Après avoir visité le Cercle de la rue de Bourg, il en donne une description à son épouse restée en Allemagne :

Nous nous sommes fort bien amusés à Lausanne. Il y a une assemblée d'hommes qu'on appelle le Cercle, on peut y aller le matin et l'après-midi, on y joue, on y cause, on y fume, si l'on veut, et on s'y promène sur une terrasse, où il y a un grand marronnier autour duquel on peut s'asseoir. J'y fus le jour de notre arrivée et encore plusieurs fois.<sup>59</sup>

Remarquons par ailleurs qu'en 1773 le Cercle de Lausanne se jumelle avec l'aristocratique Assemblée de Berne<sup>60</sup> et assure la réciprocité entre ses membres :

On recevra messieurs les membres de la «grande assemblée» sans (faire) payer leur réception, puisque les membres de cette assemblée sont reçus de la même manière à ladite société, bien entendu que l'on peut aussi recevoir d'autres Bernois agréables à cette assemblée.<sup>61</sup>

Le Cercle n'est toutefois pas qu'un lieu à l'aimable conversation et proposant des jeux divers à ses sociétaires. C'est aussi un cabinet de lecture. En dehors des journaux, que nous allons évoquer, l'assemblée possède également un télescope, un atlas géographique ainsi que le fameux dictionnaire de Bayle.

L'inventaire de 1769 nous indique qu'on lisait alors l'*Année littéraire* depuis 1764, le *Mercur de France* depuis 1765, le *Journal Encyclopédique* depuis 1763, le *Mercur de Neuchâtel* depuis 1762, l'*Aristide* est complet<sup>62</sup>. Le Cercle est abonné à la *Feuille d'Avis de Lausanne* depuis le premier numéro en 1762.

Toutefois, on ne se montre guère conservateur concernant les abonnements et l'assemblée choisit chaque semestre les journaux qu'elle désire feuilleter. Ainsi, les expériences avec la *Gazette littéraire* ou le *Journal Etranger* de 1762 ne sont pas renouvelées<sup>63</sup>. On prend pour un an la *Correspondance de M. Beaumarchais*. Relevons en passant que la mauvaise habitude d'emporter les journaux était déjà présente et que cette captation était passible d'une amende de 20 batz au profit des pauvres. Vers la fin du siècle, nous trouvons dans les salons du Cercle le *Moniteur*, les *Nouvelles politiques*, le *Véridique*, le *Journal de Francfort*, les *Gazettes* de Berne et de Schaffhouse, le *Rédacteur*, le *Narrateur*, le *Journal britannique*, etc.

En 1787, l'assemblée compte un nouveau membre de choix avec le bailli d'Erlach, nommé peu avant à Lausanne.

Tout au long de ses quarante premières années d'existence, le Cercle n'est que rarement sujet à de graves problèmes financiers. Le relevé des cotisations nous montre quelques variations qui nous indiquent plus ou moins l'état des finances<sup>64</sup>.

La Révolution de 1798 ne laisse aucune trace dans les archives de la société. Elle est même ignorée. Alors que la République lémanique est déclarée, les registres du Cercle continuent à employer les titres d'Ancien Régime et ne cèdent pas à la nouvelle appellation

59 CHARRIÈRE DE SÉVERY 1912, *op.cit.*, II, p.254.

60 L'actuelle Grande Société de Berne.

61 Séance du 9 janvier 1773.

62 Voir *infra*.

63 ACV, P Charrière de Sévery, Cb 4.

64 La cotisation est de 16 livres en 1782, 20 livres en 1788, 32 livres en 1791. ACV, P Charrière de Sévery, Cb2. .

égalitaire de «citoyen». Ce à quoi l'Abbaye de l'Arc se plie dès les premières semaines de 1798. On peut néanmoins penser à la suite de William Charrière de Sévery que des dissentiments se produisent entre les partisans de l'Ancien Régime et les adeptes du nouvel état de choses et qu'il en résulte quelques démissions. Le Cercle ne perd pas seulement des membres lausannois, mais aussi beaucoup d'étrangers inquiets par la tournure prise par les événements, et amoindrit d'un coup ses réserves financières. A la suite d'une assemblée extraordinaire le 2 février 1798, on décide de réduire le train de maison en économisant sur les gages accordés au concierge, les abonnements aux journaux, l'éclairage et le chauffage. On tente également de remédier à cette mauvaise situation en logeant des officiers français en garnison dans la ville. Le Cercle se voit néanmoins imposer la présence de soldats. Expression d'Ancien Régime, l'association n'arrive pas à s'adapter aux nouvelles réalités. Elle ne survit que difficilement à ces événements et le coup de grâce est donné par la résiliation du bail en 1802. Bien qu'un autre appartement soit trouvé à la rue de Bourg, cette nouvelle adresse ne fait que retarder l'échéance d'une société aux abois financièrement et dépeuplée. On ne compte en effet que 13 sociétaires à l'assemblée générale de janvier 1803. En mai 1803, les membres du Cercle prononcent sa liquidation «vu la grande réduction du nombre de ses membres et le peu d'espérance que l'on avait de trouver des moyens pour le soutenir»<sup>65</sup>.

Il était toutefois normal qu'on tentât de réanimer une institution vieille de quarante ans et qui avait marqué la vie lausannoise. Ces efforts vont aboutir à la reconstitution de la société en 1809. La stabilité procurée par l'Acte de Médiation en 1803 n'est peut-être pas étrangère à cette refondation. Parmi les 52 initiateurs du nouveau cercle, nous retrouvons nombre de représentants de familles nobles dont les noms étaient déjà présents sur les registres du premier Cercle. La nouvelle société a l'occasion dès ses débuts de réaménager dans les anciens appartements du Cercle, ceci du moins jusqu'en 1821. Il déménagera plus tard à la rue du Chêne, puis à la maison Valentin<sup>66</sup>. Bien que les archives sur cette seconde période du Cercle soient fort minces, cette société ne semble avoir été qu'un avatar moins brillant de son aînée. Il est certain qu'en plus de l'esprit du temps qui n'est plus aux mœurs aristocratiques, la création du Cercle littéraire en 1819 et l'inauguration du pavillon de l'Arc en 1814 ouvrent une concurrence que le vieux Cercle ne peut supporter dans une cité aussi réduite que Lausanne. Sa trace se perd définitivement en 1827 et en suivant les conclusions de William de Sévery, il y a tout lieu de croire que le Cercle de la rue de Bourg ne tarde pas à se dissoudre pour la dernière fois<sup>67</sup>.

### Des Bourgeois: Le Cercle de la Palud

Fondé le 9 octobre 1766, le Cercle de la Palud ressemble par son organisation au Cercle de la rue de Bourg, mais diffère dans sa composition sociale. Ce Cercle avait naturellement vocation à réunir les habitants aisés de la bannière de la Palud. Grâce à un bref historique tracé à la dernière page du registre des procès-verbaux l'année de sa dissolution, en 1843,

65 Séance du 15 mai 1803.

66 Elle était située à la rue de Bourg.

67 CHARRIÈRE DE SÉVERY 1914, p. 300.

nous connaissons les différentes habitations où cette société a eu ses appartements; ils se situent tous sous la bannière de la Palud<sup>68</sup>. La proximité de sa date de fondation avec celle du Cercle de la rue de Bourg, nous invite à penser qu'il s'agit d'une imitation, voire d'une société rivale **fig.10**.

Avant de nous intéresser d'une façon chronologique à l'histoire de cette société, examinons les «Loix et statuts» adoptés lors de sa création en 1766.

Tout comme au Cercle de la rue de Bourg, on procède par parrainage, puis élection:

Toute personne qui désirera de se faire recevoir de cette assemblée devra s'adresser à l'un de ses membres qui inscrira cette personne sur l'ardoise au moins trois jours avant ceux destinés pour les réceptions qui sont les dimanches et jeudis à trois heures(...) On procède aux réceptions par la balotte comme suit, l'assemblée étant convoquée pour les jours et les heures ci-dessus, vingt membres seront compétents pour faire l'élection et quatre balottes suffiront pour rejeter le sujet présenté.

La finance de réception est fixée à deux louis neufs. Plus sévère que son concurrent en Bourg, le Cercle a un article qui signale que «tous les jeux de hasard sont proscrits et défendus sans exception». La haute moralité à laquelle ses membres doivent aspirer est aussi soulignée: «Chaque membre devra s'abstenir d'indécence et de badinages offensants et si quelqu'un tombait dans des fautes de ce genre, M<sup>rs</sup> les directeurs sont chargés de l'en faire apercevoir»<sup>69</sup>. Afin de cimenter les liens entre les premiers sociétaires, il est décidé au cours de la séance du 15 novembre 1766 qu'un

souper auquel tous les membres doivent assister tous les premiers dimanches de chaque mois, à raison de dix batz par tête, sans le vin et que ceux qui n'y assisteraient pas payeraient également leur dix batz sans le vin. Cependant on excepte les personnes dont le ménage est établi hors la ville, lesquelles quoique dispensées de s'y rencontrer sont priées de le faire aussi souvent qu'elles le pourront.<sup>70</sup>

La finance d'entrée était en 1766 de deux louis neufs, chiffre inférieur aux 16 livres demandées par le Cercle de la rue de Bourg à la même époque. La cotisation est élevée à vingt livres selon décision de la grande assemblée<sup>71</sup>.

A la différence d'autres cénacles, le Cercle est fermé aux Lausannois qui n'en sont pas sociétaires, un article indiquant que «personne de cette ville ni des environs jusqu'à la distance d'une lieue ne pourra être introduit dans cette assemblée»<sup>72</sup>. Cette restriction ne touche pas néanmoins les individus habitant au-delà de cette distance qui peuvent être reçus au Cercle. Cette clause que les membres doivent respecter et qui leur est répétée à plusieurs reprises, comme en témoigne le procès-verbal de la séance du 5 janvier 1775: «Monsieur le premier directeur devra tenir main à ce que la loi qui oblige les étrangers à

68 Archives du Cercle littéraire, Registre de la direction du Cercle de la Palud, 1766-1843. Après sa dissolution, les archives du Cercle de la Palud ont été cédées au Cercle du Commerce, qui a lui-même fusionné avec le Cercle littéraire. Nous remercions son président M. Jacques Poget ainsi que Mme Bovay de nous avoir donné accès à ces documents.

69 Registre des délibérations, Loix et Statuts 1766.

70 Séance du 15 novembre 1766.

71 Séance du 27 octobre 1781.

72 Loix et Statuts 1766.



**Fig.10** La maison Fraisse, à l'angle de la rue de la Madeleine et de la place de Palud, abrita de 1780 à 1789 le Cercle de la Palud. Cet immeuble fut par ailleurs le lieu de résidence du docteur Tissot. Etat avant la reconstruction partielle de l'immeuble en 1895. MHL.

cesser de venir au cercle après un mois soit scrupuleusement respectée et que ceux qui y introduisent des étrangers soient plus circonspects dans leurs choix»<sup>73</sup>. Cette restriction avait certainement pour origine la crainte de voir les salons du Cercle occupés par des individus profitant indument des services réservés aux membres cotisants. D'autres raisons, peut-être plus mystérieuses, défendent aux membres de parler à l'extérieur de la vie du Cercle et on ajoute trois ans plus tard au règlement «qu'il est enjoint à tout membre de ce cercle de ne rien répandre dans le public de ce qui s'y passe et surtout de ce qui peut nuire et porter coup à quelqu'un sous peine expresse d'être rayé de ce cercle».

Tout comme à la rue de Bourg, on laisse aux adeptes de l'herbe à Nicot une chambre particulière dans le premier règlement de 1766: «Ceux qui aiment à fumer auront la liberté de le faire dans la chambre cheminée, mais cela leur est expressément défendu dans tous les autres appartements»<sup>74</sup>. La «tabagie» semble néanmoins avoir gagné en importance au cours du siècle et les prescriptions doivent être modifiées comme suit:

Décidé d'abandonner à Messieurs les fumeurs, le salon, la chambre à cheminée sur la cour, le cabinet contigu et la chambre tapissée en toile cirée; interdisant absolument les

73 Séance du 5 janvier 1775.

74 Loix et status 1766.

autres pièces pour y fumer et pour préserver de cette odeur les membres du Cercle qui ne fument pas, il sera fait une double porte à la communication de la salle à la chambre peinte; lequel passage sera absolument condamné.<sup>75</sup>

Comme pour d'autres cercles, les quelques procès-verbaux parvenus jusqu'à nous témoignent que le règlement doit être constamment rappelé aux membres. En 1780: «On renouvelle expressément l'ordre de ne souffrir aucun chien dans cet appartement, sous quelque prétexte que ce soit»<sup>76</sup>.

La composition sociale du Cercle se montre moins élitiste qu'à la rue de Bourg. Si quelques noms de la vieille noblesse vaudoise et française du Refuge apparaissent, il s'agit surtout de représentants de familles bourgeoises de Lausanne exerçant des charges dans la magistrature municipale ou de rentiers à l'exemple des Bergier, Secrétan, Morel, Tévoz, Rosset, ou Dapples.

Bien que nous ne trouvions que des patronymes et parfois un titre dans les registres d'adhésion, il nous est difficile sans des recherches approfondies d'identifier avec certitude les membres de ce Cercle. Notons néanmoins que la Palud accueille en février 1779 Frédéric-César de La Harpe, alors avocat à Lausanne. Il est présenté par le boursier Bergier de Warens<sup>77</sup>. En 1780 le secrétaire Boisot est parrainé par le châtelain Bergier d'Illens<sup>78</sup>. On accepte quelques mois plus tard le pasteur David Levade<sup>79</sup>. Le Cercle compte une recrue de poids avec la réception en 1783 d'Edward Gibbon<sup>80</sup>. Alors que l'Anglais avait opté pour le Cercle de la rue de Bourg lors de son deuxième séjour à Lausanne en 1763-1764. Il est parrainé lors de sa troisième installation en Pays de Vaud par son ami et noble archer Georges d'Yverdon en mars 1783. La même année, on y voit aussi entrer M. Muller de la Mothe<sup>81</sup>, les années suivantes voient les réceptions du justicier Jean-David Secrétan<sup>82</sup>, du docteur Hollard<sup>83</sup>, de M. Glayre, probablement le révolutionnaire, présenté par M. le Conseiller Forneret<sup>84</sup>, Forneret capitaine en Piémont<sup>85</sup>, le scientifique Henri Struve et Benjamin Verrey<sup>86</sup>, du docteur Miéville parrainé par le docteur Verdeil<sup>87</sup>. Cette liste qui est loin d'être exhaustive fait apparaître les noms de nombre d'acteurs de la Révolution vaudoise, mais aussi d'affiliés aux loges maçonniques. Faut-il voir dans le Cercle de la Palud une société constituée de bourgeois aux idées éclairées et de patriotes vaudois? Nos archives restent malheureusement muettes et seule une patiente analyse de chacun des membres de ce cercle permettrait de répondre à cette question.

Si l'on converse certainement beaucoup, que l'on joue aux cartes et même au billard<sup>88</sup>, que le concierge pourvoit au café, liqueur, sirop, punch, limonade, bière et vin<sup>89</sup>, la lecture

75 Séance du 28 juillet 1780.

76 Séance du 24 juillet 1780. L'injonction est réitérée en 1791.

77 Séance sans date, février 1779.

78 Séance du 11 juillet 1780.

79 Séance du 16 novembre 1780.

80 Séance du 9 mars 1783.

81 Séance du 1<sup>er</sup> février 1783. Bien qu'exilé à Genève, Müller de la Mothe ne veut pas être exclu du Cercle et exprime son désir de rentrer. Séance du 31 octobre 1797.

82 Séance du 19 février 1784.

83 Séance du 14 avril 1785.

84 Séance du 26 avril 1787.

85 Séance du 4 janvier 1789.

86 Séance du 26 janvier 1792.

87 Séance du 14 janvier 1798.

88 Très attrayant, le billard est sujet à de nombreuses discussions parmi les membres. Les parties sont payantes et placées sous la responsabilité du concierge. Séance du 19 juin 1789.

89 Séance du 17 mars 1793.

des journaux, appelés alors «Papiers de nouvelles», paraît avoir une large place dans la vie du Cercle. On s'abonne successivement à la *Gazette anglaise*<sup>90</sup>, au *Journal de Lausanne*<sup>91</sup>, au *Courrier de l'Europe*, au *Courrier du Bas-Rhin* et à la *Gazette de Leyde*<sup>92</sup>, à la traduction de la *Gazette de Schaffhouse*, à la *Correspondance de M<sup>r</sup> de Beaumarchais*, à la *Gazette de Berne*, et à la *Feuille d'Avis de Lausanne*<sup>93</sup>. En 1791, nous retrouvons au Cercle le *Journal de Lausanne*, la *Gazette de Berne*, la *Feuille d'Avis de Lausanne*, le *Courrier de l'Europe*, le *Journal de Paris*, le *Logographe* ainsi que *L'esprit des Journaux*<sup>94</sup>. Les événements qui transforment alors la France intéressent vivement les membres du Cercle. Ainsi, en plus de se réabonner à la *Gazette de Leyde*, on désire aussi lire des «Papiers français qu'elle (l'assemblée) jugera convenables lorsque l'entrée n'en sera plus interdite». On souscrit par ailleurs aux *Annales républicaines*<sup>95</sup>. S'ajoutent à ces titres le *Moniteur* et le *Journal de Paris*<sup>96</sup>. Enfin, en 1793, La *Gazette de Leyde* remplace le *Courrier du Bas-Rhin* que l'on supprime de même que *L'esprit des Journaux* et le *Mercur de France* «pour raison que l'on ne peut en jouir dans cette société, étant la plupart du temps emporté contre le règlement qui le défend très sérieusement, défense que l'on a réitérée dans cette assemblée d'aujourd'hui»<sup>97</sup>. On lit à la Palud en 1796 le *Postillon des armées* et le *Journal de Paris*<sup>98</sup>.

Dès son origine, le Cercle participe aussi à des actions philanthropiques en achetant des billets de loterie en faveur des écoles de charité ou de l'hôpital de Lausanne<sup>99</sup>.

Au cours des années précédant la Révolution vaudoise, le Cercle paraît montrer une belle vitalité, si bien que le nombre maximal de membres est fixé en 1791 à 120 et «ne pourra être porté plus loin, sauf les cas où un membre voudrait faire recevoir son fils»<sup>100</sup>.

Enfin, le Cercle de la Palud semble accueillir avec bienveillance les événements de janvier 1798. Le «Monsieur» qui désignait les membres est remplacé dès le 4 février par le nouveau terme «Citoyen». On s'abonne par ailleurs au *Bulletin officiel*<sup>101</sup>. Les destinées du Cercle de la Palud montrant moins d'intérêt à partir de cette date, nous abandonnons une présentation des décennies suivantes. Lors de sa dissolution, en 1843, une main anonyme vient clore définitivement le registre en rappelant:

Le personnel du Cercle était composé d'hommes de tous âges, de magistrats cantonaux et municipaux retirés ou en fonctions, de négociants, rentiers, fonctionnaires de l'Etat, d'avocats, médecins etc. etc. En général tous hommes indépendants par leur position sociale ou par leur vocation libérales qu'ils exerçaient. Cette réunion se distinguait par son affabilité et par les égards et le respect dont étaient entourés les vieillards et les magistrats. La mort ou l'âge trop avancé de plusieurs de ses membres tout comme les avantages de divers genres qu'a offerts la réorganisation du Cercle littéraire pouvaient seuls amener la dissolution d'une société dont le parfait accord s'est soutenu jusqu'à la fin.

90 Séance du 5 janvier 1777.

91 Séance du 7 janvier 1777.

92 Séance du 2 janvier 1785.

93 Séance du 8 janvier 1786.

94 Séance 4 décembre 1791.

95 Séance du 12 décembre 1792.

96 Séance du 3 janvier 1793.

97 Séance du 8 décembre 1793.

98 Séance du 13 mars 1796.

99 Séances du 4 décembre 1783 et du 5 décembre 1784.

100 Séance du 2 janvier 1791.

101 Séance du 4 février 1798.

### La Société de la Redoute ou «les enfants du plaisir»

Après nous être intéressé aux sociabilités masculines, rejoignons la remarque d'une voyageuse française de passage à Lausanne vers 1790: «L'habitude que les hommes ont contractée de fréquenter les clubs, qu'ils nomment cercles, nuit à la société; elle est toujours triste quand leur nombre n'est pas proportionné à celui des dames»<sup>102</sup>, et intéressons-nous à l'assemblée la plus galante et la plus raffinée de la vie de société en Pays de Vaud: la Société de la Redoute ou les «enfants du plaisir» selon l'expression du lieutenant baillival Polier<sup>103</sup> **fig.11**.

Cette assemblée mixte est entièrement vouée aux plaisirs de la danse, du jeu et de la conversation<sup>104</sup>. Tirant son nom de l'immeuble où elle fut fondée à Saint-François, la Redoute<sup>105</sup> voit le jour en 1774<sup>106</sup>. La mise sur les fonts baptismaux de cette société rencontre quelques réticences et M. d'Orges en donne un tableau imagé aux Sévery:

Les couleurs du tableau du moment que vous demandez, ne sont pas bien vives, c'est une ébauche de pastel, aucun trait bien décidé, des projets de plaisir qu'il faut encore retoucher, des femmes qui voudraient primer, d'autres qui ne veulent point se soumettre, des hommes indécis, des désœuvrées qui craignent que tout ne manque, et des jaloux qui clabaudent, (...). Le plan général est une assemblée jouante, le mardi et le samedi<sup>107</sup>.

Certains élégants ne voient pas d'un bon œil la constitution de cette société et M<sup>me</sup> de Corcelles, dans une lettre du 15 février 1775, refuse de fortes sollicitations à y participer car «1. nous avons assez de jours employés dans la semaine; 2. A cause que les petits Anglais ayant souscrit y faisaient mille impertinences». M<sup>me</sup> de Corcelles finit néanmoins par céder et en deviendra une animatrice<sup>108</sup>. Polier ne se montre guère plus enthousiaste en notant dans son journal:

Des Dames et des Messieurs de tout âge, comme si l'on avait pas assez d'occasion de se défaire de son temps et son argent, viennent de former une redoute. On s'établit dans la maison de Chandieu St François (...). Il y a trois grandes maîtresses, Mdes Blaquière, van Berchem et Delle de Rochefort pour maintenir la décence dans une assemblée où chacun est chez soi.<sup>109</sup>

Chose peu courante à cette époque, sa direction est constituée de quatre directeurs et de quatre directrices, élus par l'assemblée des membres. Tant la direction que l'assemblée se recrutent dans les meilleurs milieux lausannois. Ainsi, nous trouvons comme membres, en 1775, S.A.S. le prince Louis-Eugène de Wurtemberg, le bailli de Lausanne Jenner ou encore S.A.S. Frédéric François duc de Mecklembourg, le bourgmestre de Lausanne Polier de Saint-Germain, le comte de Nassau d'Ouwerek parmi la centaine de sociétaires masculins<sup>110</sup>. La liste des membres imprimée en 1789 nous indique un total de 140 individus

102 OLIVIER 1938, *op. cit.*, II, p.1165.

103 MORREN 1970, *op. cit.*, p.265.

104 ACV, P Charrière de Sévery, Cb5, Société de la Redoute.

105 Le terme pourrait provenir des manifestations qui entouraient le carnaval de Venise.

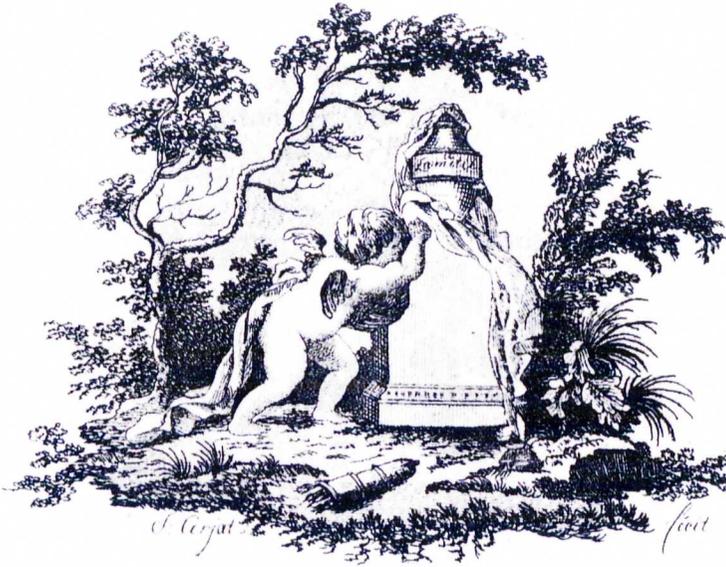
106 MORREN 1970, *op. cit.*, p.274.

107 CHARRIÈRE DE SÉVERY 1912, *op. cit.*, I, pp.229-230.

108 *Ibid.*, I, p.230.

109 MORREN 1970, *op. cit.*, p.208.

110 CHARRIÈRE DE SÉVERY 1912, *op. cit.*, I, pp.306-307.



**Fig. 11** Carte dessinée par Mademoiselle de Cerjat. Image tirée de Charrière de Sévery, William et Clara, *La vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle: Salomon et Catherine de Charrière de Sévery et leurs amis*, Lausanne Paris 1912.

des deux sexes. Parmi les personnalités constituant alors la Redoute à cette époque, nous trouvons les Crousaz, Constant de Rebecque ou d'Hermenches, Saussure, Sévery, Saint-Cierge, Cerjat et autres Cazenove, les bailli et baillive d'Erlach, le professeur Tissot et son épouse, l'historien Gibbon et quelques autres étrangers portant des titres aristocratiques participent aussi à ces fêtes galantes. Dès qu'ils étaient admis, ces étrangers pouvaient y recevoir et offrir des bals<sup>111</sup>. La Redoute ne reste néanmoins pas longtemps sur Saint-François. Elle s'exile en effet en février 1777 de ses appartements, poussée par son voisin, le libraire Grasset, qui demande une garantie en cas de feu pour sa marchandise qu'il estime à quarante mille francs. La société emménage alors au premier étage de la maison de Samuel Henry Constant de Rebecque, naturellement située en Bourg<sup>112</sup> **fig.12**.

Les «Loix et statuts» de 1780 stipulent qu'il y aura une assemblée par semaine le mardi et que durant la belle saison, les membres pourront fréquenter les appartements de la Redoute et que les dames pourront y aller «en déshabillé», à l'exception du mardi, jour de bal, et que les messieurs ne pourront «jamais y aller en habits du matin tels que chenille, tallard, ou en équipement de cheval»<sup>113</sup>.

Aristocratique, la société l'est; censitaire aussi. Il faut ainsi payer deux louis pour assister à un bal. Du reste, un des correspondants des Sévery répond que «présenter une dépense de deux louis ou quatre-vingts florins, en gambades, une personne qui vient de la campagne, c'est de quoi lui donner l'apoplexie»<sup>114</sup>.

Les bals occupent plus les membres que les activités de l'esprit et M<sup>me</sup> de Saint-Germain fait part à M<sup>me</sup> de Sévery au lendemain d'une soirée qu'elle s'est «bien amusée au

111 MORREN 1970, *op. cit.*, p. 209.

112 MORREN 1970, *op. cit.*, p. 209.

113 Les chenilles et les tallards étaient portés par les hommes avant leur toilette. ACV, P Charrière de Sévery, Cb5.

114 CHARRIÈRE DE SÉVERY 1912, *op. cit.*, I, p. 305.

bal: il y avait des figures et des danses de toute espèce, 180 ou 200 personnes, une table dans la chambre du milieu de la Redoute de 50 couverts, et une petite de 20 dans la chambre verte où nous fûmes»<sup>115</sup>. Charles-Frédéric de Bade-Durlach<sup>116</sup>, dans une missive adressée à son épouse en 1782, loue la Redoute, «qui est dans le goût des casini d'Italie, c'est à dire une maison où toute la bonne compagnie se rassemble, dont les membres ont le droit d'introduire des étrangers»<sup>117</sup>.

L'inventaire du mobilier contenu dans le contrat de bail de 1777 nous donne des intéressantes informations sur la façon dont étaient meublés les chambres et les salons loués par une «Assemblée» à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. On y trouve dans la grande salle de réunion, une tapisserie, dix-sept chaises en bois de noyer rembourrées, un canapé à quatre places, une commode en marqueterie avec un plateau en marbre, un grand miroir, six lustres à cadre doré.

La seconde pièce, dite chambre à feu, est organisée autour de la cheminée avec un canapé, douze chaises et de six lustres; la tapisserie, le revêtement des chaises et les rideaux sont en mohair de couleur jaune. Dans ces différentes pièces, les décors sont des plus soignés et tant le revêtement des sièges que les tapisseries épousent les mêmes couleurs.

La troisième pièce, dite chambre de repos, est un salon boisé composé d'une commode avec un plateau en marbre, une glace à cadre doré, une pendule de cabinet noir, un lit de repos de damas en laine vert. Des rideaux neufs de bazin complètent la décoration.

Cet appartement comporte aussi une cuisine avec un râtelier et une table et un égouttoir, tous trois en sapin, on y trouve aussi un «très beau tournebroche et un beau potager en brique à trois trous». Les pièces dévolues aux domestiques sont quant à elles sommairement meublées par une table de sapin, six chaises couvertes de paille, un vieux buffet en noyer. La seconde chambre est composée d'un «mauvais tour (cadre) de lit, une autre mauvaise couchette, deux petits buffets en sapin et une mauvaise table en noyer»<sup>118</sup>.

Les destinées postérieures de cette société nous sont malheureusement inconnues. Si la société est active en 1789, rien n'indique qu'elle survive aux événements qui troublent l'Europe à partir de cette date et qui font fuir les altesses de Lausanne.

### Les sociétés de pensée

Loin de réserver leurs loisirs aux seuls plaisirs de la vie de salon, de la conversation, de la lecture et des jeux de cartes dans les cercles ou encore aux concours des nobles abbayes, les élites lausannoises se passionnent en cette fin de XVIII<sup>e</sup> siècle pour les sciences ainsi que l'amélioration du genre humain. Comme le souligne l'historien Verdeil,

à Lausanne, au sein de son aimable société, dans toutes les villes du pays de Vaud, et dans les châteaux, tous les esprits étaient préoccupés de réformes ayant pour but le bonheur de l'humanité et les améliorations sociales.<sup>119</sup>

115 *Ibid.*, I, p. 224.

116 Voir *supra*.

117 CHARRIÈRE DE SÉVERY 1912, *op. cit.*, II, p. 254.

118 ACV, P Charrière de Sévery, Cb5, Société de la Redoute.

119 VERDEIL, GAULLIEUR 1854, *op. cit.*, III, p. 113.

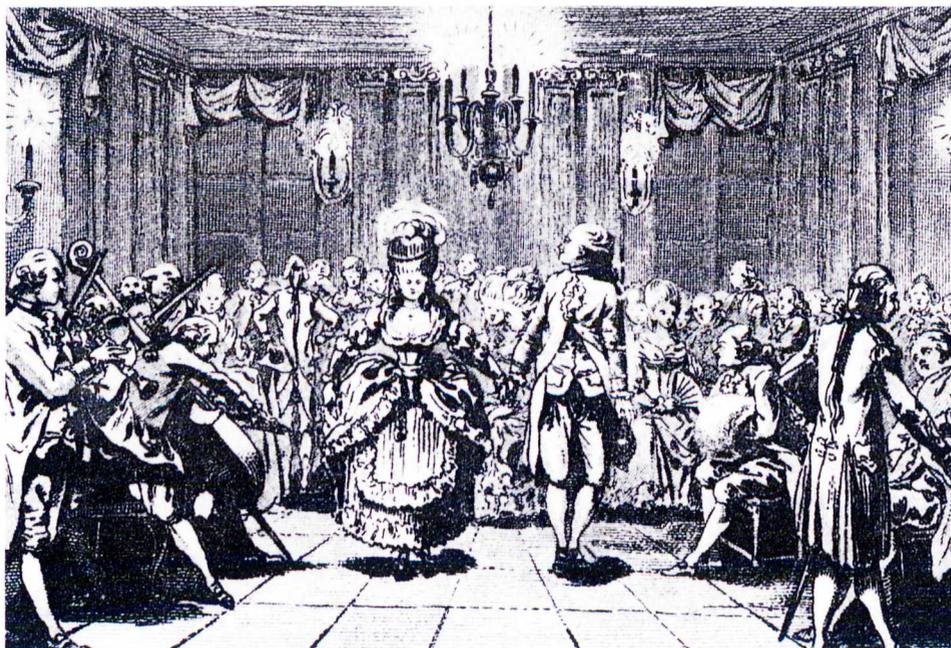


Fig. 12 Carte d'invitation aux bals de la Société de la Redoute. Image tirée de Charrière de Sévery, William et Clara, *La vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle: Salomon et Catherine de Charrière de Sévery et leurs amis*, Lausanne; Paris 1912. I, p. 304.

Dans le sillage de l'esprit des Lumières, plusieurs sociétés ou groupements à vocation scientifique ou morale se forment à Lausanne. Au contraire des cercles autochtones, ces sociétés savantes sont en relation avec des sociétés sœurs aussi bien en Suisse qu'aux confins de l'Europe et les travaux les plus méritants sont édités. Ces cénacles se caractérisent aussi par une forme nouvelle de sociabilité basée sur le volontariat – on ne devient pas membre par tradition familiale – et ne sont pas liés aux autorités politiques ou religieuses. Les sociétaires appartiennent souvent aux milieux des élites cultivées et fortunées, à l'exemple des représentants de la bourgeoisie intellectuelle (ecclésiastiques, professeurs, médecins, juristes, marchands) ainsi que des nobles n'ayant pas encore de charge publique. Bien que les thèmes abordés et les travaux publiés par ces différentes sociétés savantes puissent de nos jours prêter à sourire, les réflexions et les débats entretenus dans ces doctes collèges ont contribué à la naissance de l'opinion publique.

### La Société économique de Berne

Parmi les sociétés les plus connues du XVIII<sup>e</sup> siècle se trouve la Société économique de Berne, fondée en 1759 par des patriciens bernois<sup>120</sup>. Bien que son nom nous indique

120 Jean-Daniel CANDAU, «Les Sociétés de pensée du Pays de Vaud (1760-1790)», dans *Annales Benjamin Constant*, 14, 1993, p. 64.

de nos jours une vocation liée à la finance<sup>121</sup>, cette société se rattache principalement au vaste mouvement agronomique du siècle des Lumières. Les sujets d'économie comme l'artisanat, le commerce, l'industrie sont également étudiés. Visant à l'amélioration des techniques agricoles, de nombreuses sociétés correspondantes se créent rapidement dans tout le territoire bernois et même dans les cantons voisins de Fribourg, Soleure, Bâle et Genève. Afin de faire circuler au mieux les idées émises par ses membres, la société lance des *Mémoires* qui sont publiés simultanément en allemand et en français. Le Pays de Vaud se montre intéressé par ces questions et des sections voient le jour à Lausanne, Nyon, Payerne, Vevey et Yverdon. Comme le remarque J.-D. Candaux, les Vaudois sont particulièrement actifs et, sur les 66 auteurs de travaux publiés dans les *Mémoires*, 22 sont des Vaudois. Cette pépinière d'agronomes est singulièrement présente à Lausanne. Son comité est composé de Gabriel Seigneux de Correvon et Jean-Henri Polier de Vernand comme présidents. Les secrétaires sont Jacques-Abram Clavel de Brenles et le pasteur Deleuze<sup>122</sup>. Parmi les sociétaires nous trouvons parmi d'autres notables les Crousaz, Illens, Loys, Constant, Saussure, Polier, Langallerie, mais aussi les professeurs et médecins Treytorrens, Rosset, Struve, Tissot, Reynier, Roguin, Dapples le jeune, et les pasteurs Polier de Bottens, Deleuze et Court<sup>123</sup>. Signalons aussi une femme dans ce viril cénacle en la personne de l'apicultrice Catherine-Elisabeth Vicat, née Curtat<sup>124</sup>. Des hôtes étrangers se joignent à la société, à l'exemple du prince Louis-Eugène de Wurtemberg, alors retiré à Lausanne, qui fonde un prix annuel de cinq louis d'or, destiné au «Cultivateur de la classe du peuple, qui dans le cours de l'année aurait répondu le plus utilement aux vues de la société»<sup>125</sup>.

Cet intérêt des représentants des élites urbaines pour les questions agricoles peut surprendre de nos jours; c'est toutefois oublier que beaucoup sont aussi des propriétaires terriens et que Lausanne est une ville au milieu des champs et des vignes. C'est encore oublier qu'avec la culture de la vigne, «pâturage et labourage» étaient alors les deux mamelles du Pays de Vaud **fig. 13**.

Au cours de son existence, la société lausannoise traite de sujets aussi divers que des prairies artificielles, des plantages, de la culture en grand, et à la charrue, des pommes de terre, du trèfle, du millet, des carottes, de la garance, de l'établissement de pépinières et surtout de celles de mûriers. La société tient des assemblées chez ses membres et elles sont souvent suivies d'une conférence<sup>126</sup>. Au hasard de nos lectures, nous trouvons un mémoire de Seigneux de Correvon qui nous apprend qu'en 1761 les jardins potagers vaudois d'alors se révélaient pauvres de fruits et de légumes, avant que des réfugiés français installés à Lausanne introduisent de nouvelles variétés. Seigneux note que cette carence des potagers dans les villages a comme conséquence que

121 Le terme économique se rattache ici à son sens premier signifiant l'ensemble des activités d'une collectivité humaine relatives à la production, à la distribution et à la consommation des richesses.

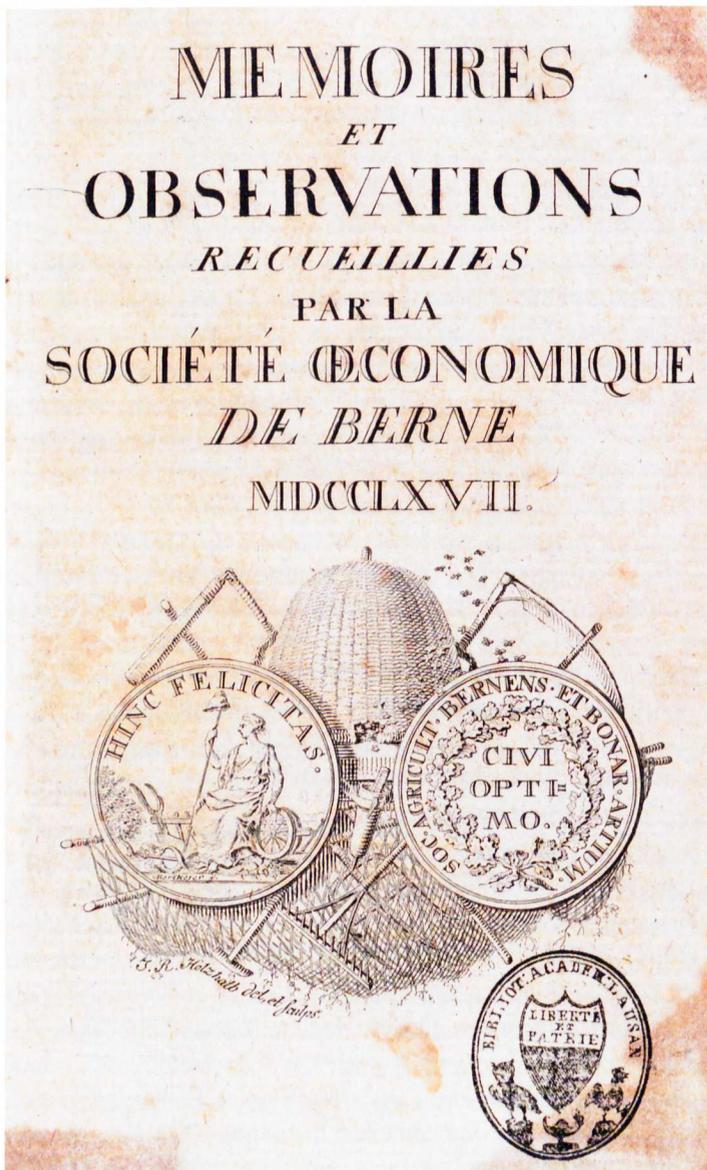
122 Emil ERNE, *Die schweizerischen Sozietäten: lexikalische Darstellung der Reformgesellschaften des 18. Jahrhunderts in der Schweiz*, Zurich 1988, p. 231.

123 VERDEIL, GAULLIEUR 1854, *op. cit.*, III, p. 58.

124 CANDAUX 1993, *art. cit.*, p. 65.

125 VERDEIL, GAULLIEUR 1854, *op. cit.*, III, p. 69.

126 MORREN 1970, *op. cit.*, pp. 109-110.



**Fig. 13** Page de titre d'un tome des *Mémoires et observations recueillies par la Société économique de Berne* (1767). BCU Lausanne.

le manque de porcs gras, article qui seul enlève du pays des sommes incroyables. Car le paysan du Pays de Vaud croit que l'on ne saurait engraisser les porcs qu'avec des glands et du faïne; tandis que le paysan allemand qui fournit Berne de porcs gras les nourrit en été des résidus des jardins, et en automne, les engraisse avec des carottes et des pommes de terre.<sup>127</sup>

127 Cité par VERDEIL, GAULLIEUR 1854, *op. cit.*, III, p.66.

Les membres de cette société savante sont aussi sensibles aux questions de dépopulation des campagnes et émettent plusieurs mémoires pour procurer à l'agriculture plus de bras. Cet épineux problème va du reste signer la fin des activités des sociétés vaudoises par décret de Leurs Excellences de Berne. Cette sévérité provient d'un mémoire publié par le pasteur Muret, de Vevey, qui propose la suppression des consistoires afin de lutter contre la baisse démographique. Le lieutenant baillival Polier de Vernand, qui en est aussi le coprésident, nous apprend en effet que le 11 juillet 1766 un décret arrive de Berne exigeant que les membres de cette société prêtent serment devant le bailli. En octobre de la même année tombe l'ordre interdisant aux sociétés économiques de s'intéresser à d'autres sujets que celles regardant «la campagne, le labourage, le vignolage, les arts et le commerce». Les baillis doivent assister aux assemblées pour s'assurer que les propos tenus ne vont pas à l'encontre de la religion<sup>128</sup>. En mars 1767, le cercle savant ne compte plus que deux membres lors de l'assemblée. La société cesse définitivement ses activités en 1771.<sup>129</sup>

### La Société morale de Lausanne

En ce siècle des Lumières, beaucoup de Lausannois se tournent également vers la «République des Lettres».

Avant de présenter l'un des plus beaux fruits du XVIII<sup>e</sup> siècle vaudois avec la Société littéraire, arrêtons-nous un instant sur la Société morale de Lausanne. Créée en 1765 à l'instigation du duc Louis-Eugène de Wurtemberg (1731-1795), ce cercle a une vocation morale et philanthropique<sup>130</sup>. Il rejoint en effet les sociétés de morale (*Moralische Gesellschaften*) déjà présentes dans le monde germanique. Modèle du «prince-philosophe» du siècle des Lumières, Louis-Eugène de Wurtemberg est notamment en relation épistolaire avec Voltaire et Rousseau. Il est aussi un fervent lecteur du *Traité du délit et des peines* de Beccaria<sup>131</sup>. Attiré à Lausanne par la renommée du docteur Tissot, le prince allemand y trouve des interlocuteurs de choix et fréquente abondamment les cénacles de la bonne société lausannoise. Nous l'avons déjà rencontré à la Société de la Redoute ainsi que comme acteur de la Société économique de Berne. Il s'entoure alors du docteur Tissot, du bourgmestre Antoine Polier de Saint-Germain, du lieutenant baillival Clavel de Brenles, du pasteur Emmanuel-Louis Chavannes, des professeurs François-Louis Allamand et François-Louis de Bons, sans oublier Marie Blaquière, fille d'un historien huguenot et femme de lettres à ses heures. Bien que les procès-verbaux de cette société aient disparu, nous possédons encore le journal édité sous les auspices du duc de Wurtemberg.

Cette société trouve son expression dans la parution d'une revue appelée *Aristide ou le citoyen*. Ce journal a comme vocation d'

encourager la vertu, en ranimer les précieux restes, la présenter sous ses formes les plus attrayantes, opposer des digues aux vices qui nous gagnent, aux exemples qui nous corrompent, aux idées fausses qui nous égarent, aux passions qui nous perdent ou qui nous

128 MORREN 1970, *op. cit.*, pp.183. .

129 *Ibid.*, p.184.

130 CANDAU 1993, *art. cit.*, pp.67-68.

131 *Ibid.*, p.67.

avilissent, aux habitudes qui nous subjuguent, aux illusions qui nous séduisent; dissiper des préjugés nuisibles, rectifier des goûts dangereux, s'élever contre des usages déplacés, ou que le bon sens condamne; inspirer l'attachement à ses devoirs, l'estime de son état, l'amour de sa Patrie, l'affection pour ses semblables; procurer, en un mot, le bien moral de ceux pour qui on écrit: Voilà le but que l'on se propose, et la tâche que l'on se prescrit.<sup>132</sup>

Bien qu'éphémère, la revue connaît 52 numéros entre juin 1766 et juin 1767; elle invite chaque semaine ses lecteurs à partager ses réflexions morales sur des thèmes comme le luxe, l'avarice, la médisance, les préjugés, les ridicules, la honte et la fausse honte, les conséquences du vice, la vertu, la raison, la conscience, la probité professionnelle, le désintéressement, les avantages de la vie à la campagne, l'union domestique, la bienséance propre à chaque âge, ou encore les distinctions sociales<sup>133</sup>.

La feuille est lue par toute l'élite lausannoise et n'hésite pas à prendre des opinions sévères en soulignant le manque réel ou supposé de moralité de ses contemporains. Ainsi, à la suite de critiques sur le théâtre et plus particulièrement la comédie et les opéras comiques, une polémique intense éclate dans les salons lausannois entre les partisans et les opposants à l'*Aristide*<sup>134</sup>.

C'est par ailleurs cette revue qui, sous la plume du docteur Tissot, donne un compte rendu du concert donné par Mozart à l'Hôtel de Ville en 1766<sup>135</sup>. Malgré la fin du journal et le départ du duc dans ses Etats en 1767, la Société morale continue encore quelque temps son action, mais disparaît à la fin des années 1760 **fig.14**.

### La Société littéraire de Lausanne

Elle voit le jour en 1772 sous l'impulsion de Jacques-Georges d'Yverdon, par ailleurs ami de Gibbon. La Société littéraire réunit chaque semaine ses membres, du moins en hiver, pour assister à la lecture de mémoires sur des sujets donnés<sup>136</sup>. Cette présentation achevée, les sociétaires se livrent à des discussions sur le sujet. Ces débats se prolongent souvent et les thèmes sont parfois traités durant plusieurs séances, qui se tiennent dans les appartements des sociétaires<sup>137</sup>. Ce cercle est par ailleurs très cosmopolite et on y compte autant de Vaudois que d'étrangers parmi les 22 signataires des «Reglements et protocoles» de 1772 et 1780<sup>138</sup>.

Evoquons maintenant quelques thèmes traités au cours de ces séances<sup>139</sup>. On remarquera d'abord des préoccupations morales, à l'exemple des conférences sur l'*Utilité des Sociétés Littéraires, Est-il des préjugés qu'il faut respecter? Quelles sont les qualités qui procurent le plus certainement à celui qui les possède la supériorité sur les autres hommes?* David Levade s'intéresse quant à lui à la difficile question *Le sentiment n'est-il point une maladie de*

132 *Aristide ou le Citoyen*, t. 1, p.7.

133 D'après le *Dictionnaire des journaux 1600-1789* en ligne <http://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr/>.

134 MORREN 1970, *op.cit.*, p.151.

135 SPALINGER 2006, *op.cit.*, pp.315-349.

136 Les registres de cette société se trouvent sous la cote IS 1387 à la BCUL.

137 VERDEIL, GAULLIEUR 1854, *op.cit.*, III, p.106.

138 CANDAU 1993, *art. cit.*, p.69.

139 Nous reprenons ici les titres évoqués par VERDEIL, GAULLIEUR 1854, *op.cit.*, III, pp.106-113.

*l'âme qui l'affaiblit et l'énervé?* François Verdeil et Frédéric-César de La Harpe s'intéressent de leur côté à *Quelles sont les qualités qui procurent le plus sûrement à celui qui les possède la bienveillance des autres hommes?*

On traite également de question bien plus littéraires, comme: *Pourquoi les Français ont-ils si peu et de si mauvaises traductions en vers des poètes grecs et latins, tandis que les Anglais et les Italiens en ont plusieurs qui sont estimées?* Le futur doyen Bridel présente quant à lui un exposé sur *La Suisse française a-t-elle une poésie nationale, et en quoi cette poésie diffère-t-elle de celle des peuples voisins?* et toujours du même *Pourquoi le Pays de Vaud produit-il si peu de poètes?*

Des thèmes bien plus politiques et sensibles sous le régime de Leurs Excellences sont aussi abordés à l'exemple *Des avantages et des inconvénients de la liberté de la presse, Le droit de punir s'étend-il jusqu'à la peine de mort?* ou encore un *Tribunal de mœurs semblable à celui qui était érigé à Rome ne serait-il pas utile dans l'état présent de la société?* Les discussions qui suivent ces conférences démontrent parmi les participants une indépendance d'esprit encore inconnue à cette époque.

La question de la population, ou plutôt de la dépopulation, occupe aussi la Société littéraire. En 1782, Samuel Constant de Rebecque voit dans l'émigration, la misère du paysan vaudois et surtout dans le service étranger les causes de la dépopulation des campagnes vaudoises. Lors de son exposé, il s'attaque aussi frontalement aux gouvernants bernois et remarque que le sujet vaudois ne connaît ses maîtres

que par les redevances qu'il paye, ou par les punitions qu'il en reçoit. LL. EE. devraient avoir des députés qui visiteraient de temps en temps les villages et les hameaux du Pays de Vaud avec une certaine solennité et en donnant des marques d'une générosité souveraine...<sup>140</sup>

La Société littéraire cesse ses activités vers 1782 sans que nous en connaissions la raison. A noter encore que des différents cercles savants évoqués dans ce chapitre, la Société littéraire est la seule société créée par un Lausannois.

### La Société des sciences physiques

Fondée en 1783, la Société des sciences physiques de Lausanne ne tarde pas à réunir nombre de savants et d'érudits locaux. Elle fut créée à l'initiative du comte russe Grégoire Kyrillovitch Razoumowsky (1759-1837), installé depuis sa jeunesse sur les rives du Léman et auteur d'une remarquable *Histoire naturelle du Jorat*. Parmi ses membres fondateurs, signalons J.-S. François professeur de physique, le zoologue J.-P. Berthout van Berchem, le docteur François Verdeil, le chimiste Henri Struve, le botaniste Reynier<sup>141</sup>. Vouée à «vérifier les découvertes faites dans les parties des sciences naturelles de sa compétence, d'en faire de nouvelles et de recueillir autant de faits qu'elle pourra, sans s'occuper de spéculations hypothétiques ou purement imaginaires», la Société est organisée sur le modèle des grandes

<sup>140</sup> *Ibid.*, III, p.112.

<sup>141</sup> VERDEIL, GAULLIEUR 1854, *op.cit.*, III, p.81.

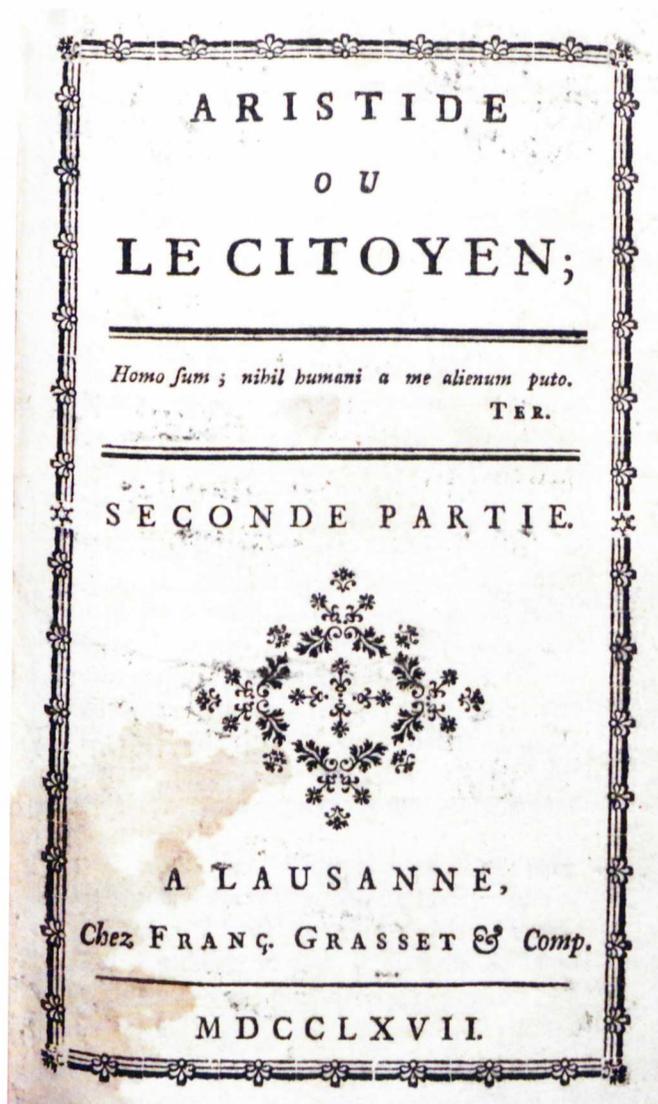


Fig.14 Page de titre du second volume d'*Aristide ou le citoyen* publié à Lausanne par François Grasset en 1767. BCU Lausanne.

académies. Cette société a ses règlements, ses membres bienfaiteurs, dont le principal est Razoumowsky (qui profite des largesses de son père qui est un proche de Catherine II à la cour de Russie), et ses membres honoraires parmi lesquels figurent de grands savants du temps comme Buffon, Bonnet, Volta, Gessner, ou de Saussure. La société publie aussi des *Mémoires* à un rythme soutenu, du moins à ses débuts<sup>142</sup> fig.15. Elle tend aussi à compenser le manque d'intérêt de l'Académie de Lausanne pour les sciences à cette époque. En plus de publier régulièrement des mémoires richement illustrés, la société possède en

142 Jean-Daniel CANDAUX, «Lausanne, ville des Lumières. Quelques pistes de recherche», dans *La médecine des Lumières, tout autour de Tissot*, Genève 2001, p. 317.

ville un cabinet de sciences naturelles composé d'une bibliothèque, de minéraux, d'une collection d'instruments de physique et d'un laboratoire de chimie<sup>143</sup>. La société propose aux étudiants de les assister dans leurs recherches<sup>144</sup>. Parmi les mémoires publiés de 1784 à 1788, remarquons plusieurs textes sur la zoologie et l'agriculture du Pays de Vaud mais aussi une étude sur le somnambulisme par M. Van Berchem fils, des *Mémoires sur la botanique, l'économie forestière et la zoologie* par M. L. Reynier, des *Analyses de plusieurs eaux minérales du Pays de Vaud; Mémoire sur les salines du gouvernement d'Aigle; Essai sur l'exploitation des salines* par Henri Struve, le docteur Verdeil publie quant à lui des *Observations sur l'électricité; Observations générales sur le climat de Lausanne; Observations sur la constitution de l'air et sur les maladies qui ont régné à Lausanne pendant l'hiver de 1783*. Le docteur Venel d'Orbe, pionnier de l'orthopédie, propose une *Description de nouveaux moyens mécaniques propres à prévenir, borner, et même corriger dans certains cas les courbures latérales et la torsion de l'épine du dos*. Venel enrichit par ailleurs les *Mémoires de la Société des Sciences Physiques de Lausanne* par sa *Description d'une nouvelle machine hydraulique inventée et exécutée à Orbe*<sup>145</sup>.

Le jeune savant russe ne disposant plus des largesses de son père à la suite de ses projets de mariage avec une Suissesse, la société disparaît vers 1790 par faute de moyens financiers et sous la pression des événements politiques. Razoumowsky quitte définitivement Lausanne en 1793 et meurt après bien des tribulations en Moravie une quarantaine d'années plus tard<sup>146</sup>.

### A l'Orient de Lausanne: les loges maçonniques

Une autre vie de société, cette fois initiatique et bien plus secrète, va attirer nombre de Lausannois dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle: la franc-maçonnerie. Elle est selon l'expression de l'historienne Danièle Tosato-Rigo «un mouvement à la fois, mondain, spéculatif et surtout internationalement solidaire»<sup>147</sup>. A l'exemple des sociétés morales, littéraires ou scientifiques créées au siècle des Lumières, la franc-maçonnerie partage une forme nouvelle de sociabilité en entendant choisir librement ses membres et en subordonnant leur admission au parrainage. Organisations aux coutumes initiatiques et sermentales, les loges demandent le respect du secret sous la réserve que rien ne se fasse à l'encontre du souverain ni de la religion, écartant au reste politique et religion de leurs discussions<sup>148</sup>. Cette loi du secret, qui concerne tant le nom des membres que les rites pratiqués dans les ateliers, contribue du reste beaucoup à ses progrès rapides. Tirant ses racines des corporations des maçons au Moyen Age, la franc-maçonnerie moderne apparaît en Ecosse, puis

143 Marc WEIDMANN, «Le Jorat du compte Grégoire Razoumowsky», dans *Bulletin de la société vaudoise de Sciences naturelles*, 92.3, 2011, p. 130.

144 VERDEIL, GAULLIEUR 1854, *op. cit.*, III, p.82.

145 *Ibid.*, III, pp.83-85.

146 David AUBERSON, «Les Russes en Pays de Vaud du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle», dans *Deux siècles de présence russe en Pays de Vaud*, Genève 2012, pp.31-32.

147 Danièle TOSATO-RIGO, «Une nouvelle forme de sociabilité: la franc-maçonnerie en terres romandes», dans *Berns goldene Zeit: das 18. Jahrhundert neu entdeckt*, Berne 2008, p.171.

148 *Idem.*

HISTOIRE  
ET  
MÉMOIRES  
DE LA SOCIÉTÉ  
DES  
SCIENCES PHYSIQUES  
DE LAUSANNE.

TOME SECOND.

ANNÉES 1784, 1785 & 1786.



A LAUSANNE,  
CHEZ MOURER, LIBRAIRE.

M. DCC. LXXXIX.

Fig.15 Première page des *Mémoires de la Société des sciences physiques de Lausanne* pour les années 1784 à 1786. BCU Lausanne.

en Angleterre dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce n'est toutefois qu'avec la fondation de la Grande Loge de Londres en 1717, qui réunit pour la première fois différentes obédiences, que la franc-maçonnerie devient purement spéculative, c'est-à-dire à vocation philosophique. Dès lors, cette nouvelle forme de sociabilité ne tarde pas à gagner de nombreux adeptes dans toute l'Europe. La première loge de Suisse voit le jour en 1736 à Genève avec la création par l'Anglais George Hamilton de la Société des maçons libres du parfait contentement. En 1744, on compte déjà six loges dans la Cité de Calvin, dont une mixte (hommes et femmes), malgré l'interdiction d'adhésion promulguée par le gouvernement<sup>149</sup>. Souvent

149 Alain BERNHEIM, *Les débuts de la franc-maçonnerie à Genève et en Suisse; avec un Essai de répertoire et de généalogie des loges de Genève (1736-1994)*, Genève 1994, pp.75-81.

fondées par des étrangers et s'adressant aux initiés de passage, ces loges ne vont pas tarder à intéresser une partie des élites indigènes, mais aussi à inquiéter Leurs Excellences de Berne.

Le Pays de Vaud voit sa première loge se créer en 1740. Ses fondateurs sont quelques résidents britanniques à Lausanne et la loge prend le nom de *La parfaite Union des Etrangers*. La création de cette loge nouvelle se fait sous les auspices de la Grande Loge d'Angleterre<sup>150</sup>. Cette loge va rapidement séduire des membres de l'élite lausannoise.

La culture de salon favorise certainement son éclosion, tout comme la forte anglomanie qui règne alors en terre vaudoise. Au côté des hôtes venus des bords de la Tamise, un autre puissant vecteur de diffusion de ce courant sont les officiers rentrés du Service étranger et initiés dans les loges militaires de Maastricht, Londres, Paris ou encore Turin<sup>151</sup>. De plus, cette société aux accents confraternels met sur pied d'égalité dans ses ateliers les maîtres bernois et les sujets vaudois servant à l'étranger. Ces officiers de conditions différentes se reconnaissent ainsi comme frères dans les loges militaires et, de retour au pays, ils nouent des contacts avec d'autres initiés de Genève, Zurich ou Neuchâtel<sup>152</sup>.

Grâce aux recherches de l'historien de la franc-maçonnerie Alain Bernheim, nous connaissons les « Constitutions et Règlements Généraux des Francs et reçus Maçons en particulier pour la Loge de Lausanne » et leurs modifications de 1741 à 1745<sup>153</sup>. Parmi les responsables de la Loge, nous trouvons comme provincial grand-maître<sup>154</sup> un certain DuLignon, un de Saussure sert comme chancelier<sup>155</sup>, un Chandieu est député provincial<sup>156</sup> grand maître, un Seigneux premier surveillant<sup>157</sup> et le second surveillant s'appelle d'Illens. Il nous est malheureusement difficile d'identifier avec certitude ces différentes personnes, mais les patronymes nous montrent qu'ils sont de la meilleure extraction locale. La finance d'entrée est de 30 livres pour les Vaudois et de 60 livres pour les étrangers. La cotisation annuelle est quant à elle fixée à 5 livres. Une assemblée générale, la « Grande loge Trimestrale », doit se tenir tous les trois mois en plus de la « Grande-Feste annuelle », nous informent les articles 2 et 3. Le lieu où se rencontraient les frères ne nous est pas connu. Bien que très ritualisées, les séances sont aussi un lieu d'expression libre et l'article 2 annonce:

Toute affaire y doit être décidée à la pluralité des voix (...) Le Président proposera d'abord la chose et permettra ensuite de parler à ceux qui auront quelque chose à dire pour ou contre l'affaire proposée, lesquels devront opiner debout et lors qu'il n'y aura plus personne qui veuille parler sur la matière, il invitera tous ceux qui sont pour que l'affaire passe, à lever la main; si le nombre de ceux qui lèvent la main passe le nombre de ceux qui ne la lèvent pas, la chose proposée aura lieu, sinon elle sera rejetée.

Et plus loin:

150 Les ateliers vaudois se rapprocheront du Grand Orient de France à la fin de l'Ancien Régime, BERNHEIM 1994, *op.cit.*, p.96.

151 A ce titre voir la liste des officiers initiés dans le régiment bernois au service de Sardaigne en 1791: J. BESANÇON, « Une loge militaire au siècle dernier », dans *RHV*, 1894, pp.283-285.

152 Edmond JOMINI, « Histoire générale de la Franc-Maçonnerie dans le Pays de Vaud jusqu'à la fondation de la Grande Loge suisse Alpina 1739-1844 », dans *Alpina*, 1944, p.167.

153 Voir: BERNHEIM 1994, *op.cit.*, pp.437-469.

154 Le président de la loge.

155 Le secrétaire.

156 Le remplaçant du président de la loge.

157 Les surveillants sont chargés de faire respecter les règlements et de surveiller les membres, afin qu'ils ne commettent aucune indiscretion.

Un Frère qui opine devra éviter de tourner en ridicule les différents sentiments de ceux qui auront parlé avant lui, mais il conservera la gravité et la décence convenable à l'Ordre (...) s'il s'écartait de cette règle, il est remis à la prudence du Président.

Nous lisons encore dans cette « Constitution » qu'il « est expressément défendu de jouer à la Loge à quel jeu que ce puisse être ». Dotées de rites, de symboles et d'autorités reconnues parmi leurs pairs, les loges sont aussi un endroit de convivialité grâce aux loges dites de table, mais surtout un atelier d'expérimentation de nouvelles formes de relations sociales qui se trouvent en tension avec les hiérarchies anciennes basées sur la naissance ou la fortune<sup>158</sup>. Bien que professant l'égalité entre tous ses membres, la loge lausannoise connaît néanmoins quelques restrictions dans ce domaine. Le règlement préconise en effet que « quoique l'ordre des Francs-Maçons soit une société de Confraternité et d'Égalité », les frères se doivent d'observer une subordination raisonnable envers les membres les plus influents « de sorte qu'un Frère est expressément tenu de rendre à un autre Frère l'honneur et la déférence qui lui est justement due à proportion du rang qu'il tient dans la Société Civile. » Plusieurs articles invitent aussi les frères lausannois à observer la plus grande discrétion sur leurs activités, de sorte que « l'Étranger le plus pénétrant ne puisse rien découvrir de ce qui doit être Secret ».

Seule une « personne d'honneur, de probité et de bonnes mœurs et qui aie de la discrétion et la prudence » peut devenir franc-maçon. Il faut avoir au moins 21 ans.

La loge compte 21 frères<sup>159</sup> lors de son assemblée en 1741 et 30 frères, dont 8 étrangers, en 1745<sup>160</sup>.

Si beaucoup de loges n'ont qu'une existence éphémère, d'autres s'inscrivent peu à peu dans le paysage associatif tout en restant secrètes. Les progrès de la maçonnerie dans les États de Berne, tant romands qu'alémaniques, sont rapides et inquiètent bientôt Leurs Excellences, qui ne peuvent souffrir la création de sociétés dont l'organisation et les délibérations échappent à leur contrôle. De plus, nombre de jeunes patriciens se font alors initiés aux mystères de la maçonnerie.

En 1744-1745, Lausanne compte deux loges selon les rapports adressés par le bailli Friedrich Ryhiner peu avant la prohibition de ces dernières. Inquiètes, Leurs Excellences avaient demandé à leur magistrat d'enquêter discrètement sur l'existence d'une loge à Cully. On avait même répandu le bruit que le major Davel n'avait été que leur instrument<sup>161</sup>. L'ancienne loge qui date, selon le compte rendu du bailli, de douze ou quinze ans et la nouvelle ne veulent toutefois rien avoir de commun entre elles. Le magistrat bernois souligne par ailleurs qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que Lausanne se soit montrée réceptive à la franc-maçonnerie car on y trouve nombre de personnes qui n'ont pas d'occupation<sup>162</sup>. En outre, le fonctionnaire bernois se voit contraint de reconnaître, à propos de la *Parfaite union des étrangers* qu'elle est constituée par

158 TOSATO-RIGO 2008, *art. cit.*, p.171.

159 BERNHEIM 1994, *op. cit.*, p. 456.

160 *Ibid.*, p.457.

161 Nestor BLANC, « Les tribulations de la maçonnerie vaudoise », dans *Bibliothèque universelle*, 84, 1916, p.544.

162 Karl J. LÜTHI-TSCHANZ, « Die Freimaurerei im Freistaat Bern (1739-1803) », dans *Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde*, 14, 1918, p.156.

des hommes honnêtes et de bonnes mœurs; ils sont très prudents dans leurs réceptions et n'admettent guère les gens du pays. (...) on s'accorde à les considérer comme une société d'hommes recommandables et dignes de la plus haute estime.<sup>163</sup>

En ce qui concerne la nouvelle société, il ne trouve pas grand-chose à redire non plus, bien qu'elle soit plus turbulente car constituée «par des exaltés, qui l'opposent à l'autre, de dépit de n'y avoir été reçus»<sup>164</sup>. Leurs assemblées se tiennent dans la maison Bossi, le maître de langue italienne, et dans une chambre à ce destinée. Ces maçons se montrent beaucoup plus prosélytes et, toujours selon le bailli, font beaucoup de «bruit autour de leurs prétendus secrets». Celui-ci d'ajouter que des citoyens honorables de Lausanne sont venus lui demander de la dissoudre, bien que d'autres ne lui reprochent rien. Ainsi, on y trouve des «écervelés et des personnes sérieuses et très honorables»<sup>165</sup>. Le 16 février 1745, Ryhiner fait un nouveau rapport où il constate que, contrairement à ses espérances, le prosélytisme de la nouvelle loge ne s'est pas ralenti. La nouvelle société tient assidûment ses séances et reçoit même des membres de toutes les villes du Pays de Vaud, voire de jeunes Bernois comme le fils du bailli Fischer, admis lors d'un de ses passages<sup>166</sup>.

Le 18 février 1745, Berne interdit la franc-maçonnerie sur ses terres. Ce mandement, qui est notifié par voie d'affiches et lu du haut des chaires, interdit toute relation avec les sociétés maçonniques sous peine d'une amende de 100 thaler et de la perte des honneurs et de toutes les charges. Les maçons connus sont mandés devant une commission et sollicités d'abjurer, chose que beaucoup d'entre eux font spontanément<sup>167</sup>. Certains frères de la nouvelle loge sont toutefois plus réticents dans un premier temps à déposer le tablier et la truelle<sup>168</sup>.

A cette occasion, on découvre une troisième loge lausannoise dont personne jusqu'ici n'avait entendu parler. Elle avait été fondée par quelques étudiants de l'Académie et dirigée par un certain Bernard. Le bailli bernois se félicite dans un rapport du 7 mai 1745 de cette découverte, «sans quoi le clergé eût bientôt été composé exclusivement de francs-maçons, comme en Angleterre»<sup>169</sup>.

Si l'interdiction de la maçonnerie rétablit la paix dans la république de Berne, elle la rétablit également dans les ménages. Dans le même rapport, Ryhiner note non sans malice:

Tout le monde est content, surtout les femmes des affiliés qui, malgré toutes leurs ruses et leurs caresses, n'ont jamais pu arriver à découvrir le fameux secret maçonnique. A leurs grands chagrins, tandis que les maris s'absentaient beaucoup trop pour toutes leurs réunions.<sup>170</sup>

Cependant, à Lausanne – comme à Berne d'ailleurs –, des assemblées se tiennent en secret dans des lieux toujours différents. La licence publique de la franc-maçonnerie n'est

163 Cité par BLANC 1916, *art. cit.*, p.544. Blanc a traduit les manuels du Conseil de Berne.

164 *Ibid.*, p.544.

165 *Ibid.*, p.545.

166 JOMINI 1944, *art. cit.*, p.168.

167 *Ibid.*, p.167.

168 BLANC 1916, *art. cit.*, p.546.

169 *Ibid.*, p.547.

170 Cité par BLANC 1916, *art. cit.*, p.547.

du reste certainement pas étrangère à son attrait. Des loges se fondent à Bex en 1760, à Montreux en 1783, à Morges en 1786, à Vevey en 1790 et à Aubonne en 1798. Afin de renforcer les contacts entre les frères, on fonde en 1779 le Directoire helvétique romand. En 1779, les trois «Grands inspecteurs des Loges du Pays de Vaud» sont le docteur Verdeil, le savant Henri Struve et le capitaine Bermond<sup>171</sup>. En 1785, le Directoire helvétique romand conclut un traité d'alliance avec le Grand Orient de France. Ainsi, la vie maçonnique perdure en Pays de Vaud malgré et peut-être à cause des persécutions, comme le notait très justement Edmond Jomini.

Parmi les maçons célèbres de cette époque, mais souvent initiés à l'étranger, citons Frédéric-César de La Harpe, Pierre Ochs ou Pierre-Maurice Glayre. Les années de 1789 à 1798 sont difficiles, les autorités bernoises sentent vaciller leur domination et voient dans les loges un repaire de partisans des idées nouvelles. Cette suspicion est encore renforcée par leur caractère très fermé. En 1793, le Directoire helvétique romand suspend complètement ses travaux et les loges vaudoises vont alors connaître une courte période de sommeil.

Comme pour la Révolution française, tant les contempteurs que les partisans de la maçonnerie ont beaucoup écrit sur le rôle qu'auraient joué les loges dans les événements de 1798<sup>172</sup>. Un manque de sources et l'accès compliqué aux quelques archives de cette époque nous obligent à la plus grande réserve sur ce point. Le côté modéré des maçons vaudois, à l'exemple de Pierre-Maurice Glayre **fig. 16**, franc-maçon reconnu et acteur de la Révolution, nous invite toutefois à penser que, si ces enfants du siècle des Lumières furent très actifs durant ces événements, rien n'indique une action coordonnée entre eux. De plus, si la société était illégale depuis 1745, rien ne dit dans ses documents qu'elle était par essence séditeuse.

On ne peut donc voir dans les événements de 1798 ni un complot fomenté dans quelques obscures sociétés secrètes décidées à s'emparer du pouvoir, ni le triomphe des idéaux maçonniques d'égalité et de fraternité dont la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789 serait la plus belle expression<sup>173</sup>.

Avec la liberté d'association en 1798, la franc-maçonnerie reprend peu à peu une activité normale et ses loges se développent. En 1810, le Grand Orient national helvétique Romand est porté sur les fonts baptismaux et Pierre-Maurice Glayre en est élu le grand maître. Il est assisté dans sa tâche par les frères Jean-Samuel Bergier d'Illens, Marc-Antoine Cazenove d'Arlens, Liausun, avocat, Samuel Hollard, syndic de Lausanne. Parmi les autres loges actives dans le Canton à cette époque, citons: *Amitié et persévérance*, *Cordialité* (vénérable Georges Rouge, *Espérance* (vénérable J. Tétuz), *Etoile Polaire* (vénérable François Verdeil) de Lausanne, la *Réunion* de Bex et la *Réunion des Cultivateurs aux Bosquets de Clarens*, de Montreux. La maçonnerie vaudoise connaît alors quelques années de prospérité, qui sont toutefois arrêtées par la chute de Napoléon en 1814 et les ambitions bernoises de récupérer leur province perdue. Après ces temps incertains, les maçons reprennent une dynamique ascendante sous la direction de Glayre. En 1816, il cède son maillet de grand maître au docteur Verdeil, qui le confie en 1819 à Jean-Samuel Bergier d'Illens. En 1822, la

171 JOMINI 1944, *art. cit.*, p.169.

172 *Ibid.*, p.174.

173 *Ibid.*, p.174.

loge vaudoise conclut un traité d'union avec la Grande Loge provinciale de Berne et donne naissance à la Grande Loge nationale suisse<sup>174</sup>. Cette union conduira une vingtaine d'années plus tard à la constitution de la Grande Loge suisse Alpina. Toujours en 1822, la loge *Espérance et Cordialité* voit ses feux s'allumer. Elle comptera durant longtemps comme la première du chef-lieu vaudois.

#### La vie associative au temps des révolutions<sup>175</sup>

Comme nous l'avons vu, la période révolutionnaire en France et les vellétés d'indépendance de certains Vaudois ouvrent une période difficile pour les sociétés. Les événements de Paris, puis la période instable des guerres de la jeune république rappellent dans leurs pays nombre d'étrangers résidant à Lausanne. Les Vaudois, du moins une partie de ceux des villes bordant le Léman, réclament une plus large autonomie face à Berne. Ce désir affiché d'une plus grande liberté va notamment prendre la forme de banquets de 1790 et 1791. Les plus connus sont les banquets des Jordils et celui de l'Abbaye de l'Arc de Rolle. Les nobles archers de Lausanne font toutefois montre d'une prudence toute vaudoise au cours de ces événements et cherchent à ne pas être confondus avec d'autres sociétés aux mœurs plus turbulentes, comme le rappellent Paul Bissegger dans le texte du présent volume et Florian Cosandey dans son histoire de l'Abbaye de l'Arc. Du reste, le massacre des Gardes suisses en 1792 et la Terreur de Robespierre refroidissent les ardeurs révolutionnaires de plus d'un patriote vaudois.

Si, comme le proclame l'hymne vaudois, les Droits de l'homme sont vainqueurs en ce 24 janvier 1798, l'Abbaye, comme d'autres cercles lausannois, doit faire preuve d'esprit d'adaptation aux idées nouvelles. Elle semble plutôt y réussir et dès la proclamation de l'indépendance, le «Monsieur» des procès-verbaux cède la place au terme nouveau de «Citoyen». Comme dans d'autres associations, ce mot ne sera qu'éphémère et le bourgeois ou aristocratique «Monsieur» reprendra ses «lettres de noblesses» dans les registres de l'Abbaye et d'autres associations dès l'an 1800. Notons encore que seul le Cercle de la rue de Bourg semble alors résister aux dénominations républicaines. L'invasion de Berne, les combats entre Russes, Autrichiens et Français sur le sol helvétique, puis la situation de guerre civile entre fédéralistes et centralisateurs ne favorisent pas la continuité des activités de nombreuses sociétés. En nous basant sur le catalogue des membres de l'Abbaye de l'Arc, nous constatons que le nombre d'admissions par année retrouve son rythme normal (quatre ou cinq recrues) dès l'an 1800, ceci bien que les tirages de 1799 soient supprimés, faute de subvention communale et à cause du versement de 609 livres à l'emprunt obligatoire français.

Comme durant la Révolution française, on voit se créer à Lausanne de nombreux clubs peu avant et durant les événements révolutionnaires. Importés par des émissaires français

174 *Ibid.*, p. 176.

175 André CABANIS, «Les amis de la liberté», dans RHV 1976, pp. 75-114; Marie-Claude JEQUIER, «Le comité de réunion

et la révolution vaudoise de 1798», dans *Etudes de lettres*, 1979, IV, 2, 3 pp. 15-42; Archives du Cercle littéraire, registres du Cercle du commerce.



**Fig.16** Pierre Maurice Glayre (1743-1819), conseiller du roi Stanislas II de Pologne (1764-1787), président de l'Assemblée provisoire de la République lémanique en 1798, puis président du Directoire helvétique. Grand Maître du Grand Orient national helvétique romand dès 1810. Image tirée de l'ouvrage *Au peuple Vaudois* (1903).

dans le sillage de Bonaparte traversant en 1797 le Pays de Vaud selon leurs détracteurs, ils sont une création spontanée autochtone pour leurs partisans. Ces cercles vont jouer un rôle important dans les événements de janvier 1798. Le premier d'entre eux est le Cercle des jeunes négociants. C'est du reste à la fenêtre de son siège, sur la place de la Palud, qu'est placé le drapeau vert de la République lémanique le 24 janvier 1798 et non à l'Hôtel de Ville, pourtant siège du pouvoir municipal. Le Cercle des jeunes négociants devient le siège du Comité de réunion, qui s'oppose à l'Assemblée des délégués des villes et communautés du Pays de Vaud siégeant à l'Hôtel de Ville. Au contraire de ce dernier, le Comité se montre intraitable face aux Bernois; il est l'expression des classes intermédiaires aspirant à une égalité entre citoyens, alors que l'Assemblée est composée de notables aux conceptions politiques plus pragmatiques **fig.17**.

Citons encore, parmi les cercles, la création du Cercle du commerce en 1799. Comme son nom l'indique, ses membres sont actifs dans le négoce, mais nous y trouvons aussi des professeurs et des rentiers. Cette société a toutefois la même structure et les mêmes règlements que les cercles du XVIII<sup>e</sup> siècle étudiés plus haut. Il connaîtra plus d'un

**Fig. 17** Proclamation de la République lémannique, le 24 janvier 1798 à la Palud. Eau-forte par Louis Isaac Trinquier (fin XIX<sup>e</sup> siècle). MHL.



de mi-siècle d'existence et réunira quelques nobles, mais surtout des représentants des nouvelles élites, comme Jules Muret, le premier syndic de Lausanne Antoine Oboussier, ou Georges Rouge. Signalons encore que les Perregaux père et fils seront membres de cette société.

---

# Les associations entre nouvelle sociabilité et pouvoir politique

## L'association fruit de la Révolution

La Révolution marque la fin d'un monde, politique mais aussi social. En balayant l'Europe, elle n'abat pas seulement l'Ancien Régime, sa monarchie épuisée, ses élites trop souvent hermétiques aux idées nouvelles. Elle bouleverse aussi la vie en société. La liberté et l'égalité ne se contentent pas de redistribuer méthodes de gouvernement et organisation du pouvoir. Elles redessinent les façons de vivre en société, les types de rapports que les individus entretiennent entre eux.

L'art de nouer des relations entre individus, ou entre groupes d'individus, prend acte des nouveaux principes philosophiques qui président à la vie sociale. Les subtilités sous-jacentes des relations humaines sous l'Ancien Régime, et poussées à leur paroxysme dans la culture du salon, se heurtent à un basculement complet des sociabilités d'antan dans une nouvelle organisation sociale, caractérisée désormais par des rapports égalitaires. Les mœurs aux codes ciselés dans des structures fermées et seules à même d'en saisir les ressorts intimes cèdent la place à des modes d'organisation où l'individu est admis selon sa volonté, ses désirs, ses intérêts, en sa qualité de citoyen.

La spontanéité relative des salons se voit remplacée par l'organisation charpentée et livrée aux aspirations individualistes de chacun, en communion avec l'esprit bourgeois en pleine ascension<sup>176</sup>. Maurice Agulhon a mis en évidence la signification de l'émergence de l'association dans le paysage politique et culturel européen<sup>177</sup>. Longtemps exclu sous l'Ancien Régime, l'art associatif était alors confiné dans ces salons sans aucun impact sur la société, dans quelques sociétés savantes ou dans les loges maçonniques souvent noyautées par l'aristocratie elle-même; dans le Canton de Vaud, seul l'aveuglement bernois va transformer les loges en repaires de révolutionnaires. Dans ce contexte, la liberté d'association apparaît comme l'un des supports naturels de la liberté absolue que proclame la Révolution. Mieux, elle en est la quintessence: la liberté ne peut s'épanouir sans la capacité laissée aux individus de s'organiser, se regrouper selon leur libre volonté.

176 Jean-Bernard VUILLÈME, *Le temps des derniers cercles*, Genève 1987, p.17.

177 Maurice AGULHON, «Préface», dans *Sociétés et sociabilité au XIX<sup>e</sup> siècle*, colloque à l'Université de Lausanne des 13 et 14 juin 1986, pp.3-5; voir aussi note 179.

La liberté ne peut advenir si elle n'est pas accompagnée par des rassemblements humains où les participants peuvent, sur un mode égalitaire, faire valoir leur opinion, leur vision de l'avenir. Rien à voir avec les corporations médiévales qui balisent encore l'activité économique dans certaines régions: elles ne font que figer la société en attribuant l'individu à une caste selon des normes sculptées dans la tradition. Or l'homme né de la Révolution est mobile, connaît des appartenances multiples, écoute ses envies, ses besoins, et peut les exprimer. A la liberté d'association se joint rapidement la liberté de la presse<sup>178</sup>, qui donne corps aux intérêts et aux opinions, forgés au préalable au sein de sociétés ou de groupements aux structures plus ou moins strictes, plus ou moins lâches. L'association s'érige en signe distinctif d'une société en voie de démocratisation et sur le point de se débarrasser de ses derniers carcans aristocratiques, comme Tocqueville le théoriserait dans les années 1830. L'association, génératrice de réseaux humains intellectuels, reprend à son compte une fonction politique, pour la défense des principes qui l'ont rendue possible.

En France, les sociétés de pensée ou à but clairement politique prolifèrent à partir de 1789, avant de subir les affres d'une résistance croissante, habillée des oripeaux dictatoriaux de la Terreur ou des uniformes au service d'une reprise en mains militaire qu'ordonnent directeurs, consuls, puis l'empereur. La liberté d'association souffrira des coups de boutoir d'une police omniprésente mais il n'empêche: la société bourgeoise ne peut plus s'imaginer sans sa myriade de sociétés. A leurs membres de sentir la marge politique qui demeure à leur disposition. Mais la Suisse représente un cas particulier.

### L'association au nom de la liberté

Moins régentée par les us et coutumes rigides que connaissent la France ou certaines cours allemandes de l'Ancien Régime, la Suisse peut s'auroler d'une vie associative qui ne manque pas de dynamisme; nous avons vu le cas lausannois. Avec la Révolution, elle devient le pays par excellence de l'association. Dès 1798, de nouveaux journaux, dont la *Gazette de Lausanne*, et des sociétés aux aspirations nouvelles foisonnent aux quatre coins du territoire, et la Suisse nouvelle qui émerge va se structurer autour d'innombrables associations. Fragmentée en un grand nombre de cantons jaloux de leur autonomie, la Suisse se crée autour d'alvéoles unissant des individus enflammés par des valeurs abstraites qui convergent vers une unité « nationale » que tout le monde sait fragile.

L'association illustre la sociabilité bourgeoise désormais dominante<sup>179</sup>. Le constat se vérifiera tout au long des décennies qui jalonnent la genèse de l'Etat fédéral moderne. C'est autour d'elle que le pays va penser sa construction, comme moyen de fédérer les énergies au nom de la liberté, certes individuelle mais aussi collective, à laquelle les Suisses aspirent. La République helvétique ne suggère qu'en traitillés la nouvelle organisation en train de prendre forme: la période est chaotique et l'instabilité politique, la règle. Le calme revenu

178 Marie-Thérèse GUIGNARD, *La liberté de la presse dans le Canton de Vaud: 1798-1832* (BHV 135), Lausanne 2011, 487 p.

179 Hans Ulrich JOST, « Sociabilité, faits associatifs et vie politique en Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle », dans Albert TANNER (éd.), *Geselligkeit, Sozietäten und Vereine*, Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte 9, Zurich 1991, pp. 7-29.

avec l'Acte de Médiation permet aux premières associations de s'installer et de déployer leurs activités, d'abord culturelles et pédagogiques: il s'agit de diffuser loin à la ronde les idées nouvelles et cette liberté que la majorité ne souhaite pas remettre en cause, malgré les soubresauts de la Révolution française. Satellites de l'empire français, la Suisse et le Canton de Vaud ne jouissent que d'une liberté sous surveillance, mais la volonté d'entourer le monde nouveau en gestation anime leurs premières associations.

A l'avant-garde du mouvement libéral qui prend son essor au début de la Restauration, des associations à vocation plus politique voient le jour, avant de se muer en piliers de la Suisse moderne. Garantir la liberté individuelle est certes crucial mais, dans une Suisse que le Congrès de Vienne a déclarée neutre, elle est relativement mieux préservée qu'ailleurs. Malgré les pressions nombreuses que les puissances exercent sur elle, et notamment sur un Canton de Vaud considéré comme un foyer pro-napoléonien, la liberté de presse n'est pas abolie et l'inquisition policière reste très sommaire. Mais la liberté collective, «nationale», dont commence à rêver cette Suisse utilisée comme «zone tampon» à la frontière orientale d'une France toujours menaçante après l'épisode des Cent-Jours, pose problème.

Nimbés de l'helvétisme à la mode dans les années 1760-1780, les premiers libéraux, souvent d'anciens chantres de la Révolution helvétique comme les Vaudois Frédéric-César de La Harpe, Georges Rouge ou le Zurichois Paul Usteri, prônent une Suisse plus unie, capable de placer l'idéal unitaire de la République au service d'un pays qui dépasserait ses différences, mais dans le respect de spécificités cantonales. Autrefois centralisateur, La Harpe se métamorphosera bientôt en fédéraliste... Le Pacte fédéral de 1815 constitue dès lors un pas dans la bonne direction, mais insuffisant. Ce sera aux associations, toujours pensées dans un ancrage national à travers des sections cantonales, qu'il reviendra de créer «spirituellement» une Suisse nouvelle, capable de s'organiser et de faire valoir son avis sur la scène internationale, malgré sa petite taille. Mais cette quête nationale n'exclut pas une profusion d'associations cantonales ou communales.

### Les sciences naturelles au service de la société

Si 1789 et 1798, pour la Suisse et le Canton de Vaud, signent une césure capitale, aucune rupture tranchée ne peut être observée. Ce qui avait été conçu avant ces dates fatidiques ne sera pas évacué d'un revers de main. On le constate avec la franc-maçonnerie, qui fournit nombre des cadres dont le Canton a besoin, d'abord comme préfecture de la République «une et indivisible» puis comme authentique canton suisse dès 1803: Jules Muret est passé par une loge, comme Pierre-Maurice Glayre, Georges Rouge, Antoine Miéville, le rédacteur de la *Gazette de Lausanne*, ou La Harpe, initié à Naples, brièvement membre du Directoire exécutif de la République puis en retrait des affaires suisses et vaudoises à la suite de ses démêlés avec Bonaparte. Une autre association, née avant la fin de l'Ancien Régime, doit cependant être évoquée: la Société vaudoise des sciences naturelles. Bien que non politique, en elle se condensent les aspirations d'une époque passionnée par les découvertes scientifiques dans les domaines les plus variés, mais aussi par leur promotion et leur propagation auprès du plus grand nombre.

Nous avons déjà mentionné la naissance, le 10 mars 1783, de la Société des sciences physiques. Si l'on perd sa trace à partir de 1790, elle ne disparaît que temporairement<sup>180</sup>. Une fois le calme revenu dans le sillage de l'Acte de Médiation, le 9 juin 1803 est fondée la Société d'émulation du Canton de Vaud, une lointaine descendante de la Société économique de Berne. Elle se fixe plusieurs objectifs concrets<sup>181</sup>: amélioration des conditions de vie, encouragement au progrès agronomique, soutien aux inventions nouvelles. En somme, l'association, dont l'un des piliers est le médecin franc-maçon François Verdeil, qui avait dû subir les foudres des autorités bernoises pour avoir participé au banquet des Jordils, entend lutter contre tous les préjugés qui freinent le développement économique du Canton. L'établissement de cette liberté qu'a apportée la Révolution doit aussi se mesurer au bien-être matériel, et celui-ci dépend d'une activité économique renouvelée, en phase avec l'esprit entreprenant et curieux du moment.

Mais la quête utilitaire du progrès ne constitue pas le seul moteur de la société. Le romantisme ambiant, qui vise à un rapport renouvelé entre l'individu, réduit à sa singularité par la Révolution, et la nature, dont il ne serait qu'un maillon, répand sa roborative mélancolie. La jeune société synthétise d'une certaine façon le rationalisme des Lumières et la réaction romantique enclenchée, en parallèle, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour endiguer les effets qu'elle pressent dévastateurs de la Raison toute-puissante. Pour mieux coordonner ses travaux, la société se dote de cinq sections, dont la quatrième se consacre exclusivement aux sciences naturelles. A son chevet on retrouve plus d'un membre de la défunte Société des sciences physiques. Vers 1805, le célèbre médecin Mathias Mayor, par ailleurs membre de l'Abbaye de l'Arc, y présente une conférence sur la vaccine<sup>182</sup>. La nature, il sied d'abord de la connaître, d'en comprendre les mécanismes, les mystères.

La Société d'émulation ne survit qu'à peine une dizaine d'années. Elle disparaît de la scène entre 1809 et 1811, du moins en partie. Après cette interruption de deux ans, sa deuxième section, spécialisée dans l'agronomie, et sous l'impulsion de Daniel-Alexandre Chavannes, l'animateur de la Société d'émulation, se transforme en Société d'agriculture du Canton de Vaud; elle tiendra ses assises chez un autre membre de l'Abbaye de l'Arc, Jean-Samuel de Loys, dans sa campagne de Dorigny. Chavannes en devient l'infatigable secrétaire et, lors de l'assemblée générale de 1812, il propose de réunir toutes les sociétés d'agriculture éparpillées sur le territoire cantonal en une Société d'agriculture et d'économie générale du Canton de Vaud; les sociétés de Nyon, Rolle, Aubonne, Morges, Vevey et Yverdon répondent spontanément à l'appel de la société lausannoise. Forte de 233 membres, et avec le soutien financier de l'Etat, la nouvelle société se met immédiatement à l'ouvrage et s'active à diffuser les expériences réalisées en matière agricole. Elle s'éteint à son tour après quelques années, en 1815: seule subsiste sa publication, qui se maintient, sous l'égide de Chavannes, de 1816 à 1818. Chavannes lancera ensuite une *Feuille du Canton de Vaud*, entre 1821 et 1831, destinée elle aussi à présenter les innovations utiles, mais au-delà de la seule agriculture<sup>183</sup>.

180 Claude SECRETAN, « La Société vaudoise des Sciences naturelles 1819-1969 », dans *Cent cinquantième anniversaire de la Société vaudoise des sciences naturelles*, Lausanne 1969, pp. 29-30.

181 Gérald ARLETTAZ, *Libéralisme et société dans le canton de Vaud 1814-1845* (BHV 67), Lausanne 1980, pp. 141-142.

182 SECRETAN 1969, art. cit., p. 39.



**Fig. 18** Frédéric César de La Harpe (1754-1832). Homme d'Etat vaudois et membre de plusieurs sociétés lausannoises dont le Cercle de la Palud, la Société littéraire de Lausanne, la Société helvétique des sciences naturelles, la section vaudoise de la Société suisse d'utilité publique et du Cercle littéraire. Huile sur toile par Jacques Pajou (1803). MHL.

### Un libéralisme dans sa dimension d'utilité publique

Mais l'héritage n'est pas dilapidé. Le 6 octobre 1815 déjà, dans la propriété du pharmacien genevois et naturaliste déjà connu Henri-Albert Gosse, huit Vaudois, dont Louis Reynier, intendant des postes et frère d'un général de Napoléon, et Chavannes, participent à la création de la Société helvétique des Sciences naturelles. Une section vaudoise naît-elle dans la foulée? Il n'y a aucune certitude sur ce point. Il est en revanche établi qu'une séance de la société nationale se tient à Lausanne en juillet 1818. Au plus tard en 1819 cependant, une section vaudoise est fondée à Lausanne, sous les auspices entre autres de trois anciens de la Société des sciences physiques: le professeur Louis Levade, François Verdeil et Louis Reynier. La Harpe, qui aimait herboriser lors de ses promenades dans le vaste parc du Plessis-Piqué durant son exil parisien à partir de 1801, fréquente lui aussi assidûment les séances de la société, dont il est l'un des fondateurs. Obnubilé par la promotion des sciences naturelles, La Harpe se démène pour la création d'un Musée cantonal de géologie, qu'il enrichira de la collection de minéraux qu'il avait demandée à son ancien élève, le tsar Alexandre I<sup>er</sup> <sup>184</sup> **fig. 18**.

183 Françoise NICOD, «Le souci de l'utilité publique dans le Canton de Vaud dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle», dans *RHV*, 1982, pp. 82-84.

184 Nicolas MEISSER et Patricia MEISSER-ISENRING, «Frédéric-César de La Harpe, le naturaliste à l'origine des col-

lections de l'Etat de Vaud», dans Olivier MEUWLY (éd.), *Frédéric-César de La Harpe 1754-1838*, Actes du colloque des 29 et 30 octobre 2009 (BHV 134), Lausanne 2011, pp. 89-101.

Matrice de la société des Sciences naturelles, la Société d'émulation engendre un autre fruit flamboyant: la Société d'utilité publique. Sans doute le libéralisme, qui fleurit dans les flancs de la société bourgeoise postévolutionnaire, se laisse-t-il transporter par un élan libertaire innervé autant des libertés individuelles, qui doivent définitivement libérer l'individu du corset sclérosé de l'Ancien Régime, que d'une liberté économique épargnée par les intrusions étatiques. Ce libéralisme-là ne s' imagine toutefois pas sans la recherche d'un équilibre social à la merci des aléas de mécanismes voués, par définition, à échapper aux règles fixes de l'ordre économique ancien. Comment combiner dans une synthèse nouvelle la liberté qui excite les âmes et la nécessité de prendre en compte les besoins d'une population déjà exclue du jeu économique en voie de formation? Cette question hante les esprits des fondateurs de la Société suisse d'utilité publique.

L'initiative part de Zurich. Le 15 mars 1810, Gaspard Hirzel, médecin de la ville de Zurich, réunit quelques amis et fonde la Société suisse d'utilité publique (SSUP)<sup>185</sup>. Dans son action s'entrelacent sa fièvre humaniste, qu'illustre son engagement médical, et son goût pour la recherche scientifique, à laquelle il s'adonne avec son père, fondateur de la Société des sciences naturelles de son canton. Le même schéma qui a prévalu à Lausanne se répète à Zurich: sciences naturelles et souci du développement économique se solidarisent dans un engagement bicéphale, où science et société se marient pour le bien de tous. Civique et philanthropique, la SSUP porte son regard sur les classes défavorisées et sur les méthodes qui doivent garantir les fondements d'une société juste. Le travail des enfants et des femmes, le sort des prisonniers, les progrès de l'agriculture, mais aussi les questions éducatives dans leur diversité préoccupent ces libéraux épris d'une économie qui ne laisse personne sur le chemin. Mais, au-delà de ses convictions philanthropiques, la SSUP a une ambition nationale: la Suisse du Pacte fédéral de 1815 se pense aussi dans les rudiments de son action sociale, à travers une démarche volontaire de ses élites. Et la philanthropie ne s'épuise pas dans les bonnes œuvres: dès 1820, après la mort prématurée de son fondateur en 1817, la SSUP mène une réflexion économique; il s'agit aussi de refondre le cadre général dans lequel l'initiative privée et l'esprit d'entreprise peuvent prospérer dans les meilleures conditions possibles.

La SSUP pénètre lentement en Suisse romande; progressif, son déploiement n'en est pas moins efficace. Les élites libérales du Canton, lassées de l'autoritarisme de plus en plus manifeste des autorités vaudoises, trouvent dans la SSUP un terrain idéal pour prolonger leurs réflexions sur les réformes nécessaires auxquelles doit consentir le Canton. Cinq Vaudois figurent dans la liste des 257 premiers membres de la SSUP. L'idée avance cependant et, en 1826, sous l'impulsion de Frédéric-César de La Harpe, de son disciple Charles Monnard et d'Auguste Pidou, la section vaudoise de la SSUP est portée sur les fonts baptismaux, le 21 février 1826<sup>186</sup>: l'encouragement de l'industrie, la lutte contre le paupérisme et les questions éducatives occupent les séances de l'association. Le lien entre l'essor des

185 Béatrice SCHUMACHER, « A-t-on besoin de nous? La SSUP de 1810 à 1970: conceptions de soi, méthodes de travail et structures », dans Béatrice SCHUMACHER (éd.), *Un devoir*

*librement consenti, L'idée et l'action philanthropiques en Suisse de 1800 à nos jours*, Zurich 2010, pp.41-44.

186 Françoise NICOD 1982, *art. cit.*, pp.85-87.

sciences naturelles, l'indispensable réflexion sociale dans la société libérale à ses prémices et la vocation nationale d'une telle association est excellemment formulé par La Harpe dans une lettre adressée en 1826 au grand-duc Constantin, frère d'Alexandre:

Pour donner un bon exemple, je me suis laissé enrôler dans quelques-unes des sociétés qui s'occupent, ou de sciences, ou des moyens de répandre les connaissances utiles. Ainsi je suis, comme agriculteur botaniste membre de la Société des Sciences naturelles, et membre de la Société d'utilité publique, qui s'occupe exclusivement de ces trois objets: a) des améliorations dont l'instruction élémentaire est susceptible dans nos cantons; b) des moyens de stimuler à administrer à l'humanité souffrante, sans encourager la paresse, et en ne tirant parti que des moyens cantonaux. Les membres de ces sociétés cantonales se réunissent annuellement pendant deux ou trois jours dans quelques-unes de nos villes, et je manque rarement ces réunions, qui ont l'avantage de resserrer les liens entre nous et de rapprocher des hommes de mérite que nos démêlés politiques avaient divisés. Ces réunions ont eu lieu cette année à Coire et à Zurich.<sup>187</sup>

### De l'éducation par la lecture

L'expansion de l'esprit libéral par l'éducation suscite le développement d'un autre type d'associations. Héritier des cabinets de lecture et cercles, foyers dynamiques des idées nouvelles grâce aux nombreux journaux mis à la disposition de leurs visiteurs, mais aussi de la Société littéraire rencontrée sous l'Ancien Régime, le Cercle littéraire, sans visée politique immédiate, réunit l'élite libérale de la ville de Lausanne derrière le culte de la lecture et de l'instruction comme mode privilégié de défendre la liberté<sup>188</sup>. Snobé par les vieilles élites aristocratiques groupées au sein du Cercle de la rue de Bourg, le Cercle littéraire, fondé le 24 janvier 1819 dans l'actuelle salle des mariages de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du vieux révolutionnaire François Verdeil, devient, de fait, un centre de ralliement du jeune mouvement libéral. Bénéficiant de la bienveillance de l'Etat (dix des treize membres du Petit Conseil y adhèrent), le Cercle compte dès ses débuts 114 sociétaires<sup>189</sup>. Charles Monnard **fig.19** participe à la commission chargée de rédiger un projet de règlement pour la jeune institution, en compagnie notamment de Louis Reynier, déjà nommé. La Harpe et un autre ténor du jeune libéralisme vaudois, Samuel Clavel de Brenles, ne manquent pas le rendez-vous, mais on repère aussi le plus conservateur, et futur général, Guiguer de Prangins, membre également de l'Abbaye de l'Arc<sup>190</sup>.

A la différence des salons de l'Ancien Régime où une aristocratie aux accents voltairiens et épicuriens aimait à se perdre dans les bals, parties de whist ou encore dans l'art de la conversation, les nouvelles élites bourgeoises sont imprégnées de la rigueur du mouvement

187 Jean-Charles BLAUDET, et Françoise NICOD (éd.), *Correspondance de Frédéric-César de La Harpe et Alexandre I<sup>er</sup>*, Neuchâtel 1978, lettre de La Harpe à Constantin du 15 décembre 1826, tome III, pp.645-646; cité in MEISSER et MEISSER-ISENRING 2011, *art. cit.*, p.94.

188 ARLETTAZ 1980, *op.cit.*, pp.198-199.

189 Maurice MEYLAN, *Le Cercle littéraire de Lausanne de 1819 à nos jours*, Genève 2007, pp.13-17.

190 Florian COSANDEY, *L'Abbaye de l'Arc. Historique*, Lausanne 1974.

**Fig.19** Charles Monnard (1790-1865), homme politique vaudois et historien, membre fondateur de la Société de Belles-Lettres, du Cercle littéraire et de la section vaudoise de la Société suisse d'utilité publique. Lithographie (1838). MHL.



du Réveil protestant ainsi que de la dimension morale de leur entreprise. On lit ainsi à l'article 30 du premier règlement rédigé par le Cercle:

- On ne pourra jouer au Cercle aucun jeu excepté celui des Echecs et celui des Dames.
- On ne pourra y fumer.
- On ne pourra prendre ni rafraîchissement ni aucun comestible dans le Salon de lecture.
- On ne pourra prendre du vin ou des liqueurs dans aucune partie de l'appartement.
- On ne peut sortir du Cercle aucun journal.
- Il serait inutile de faire des Règlements sur ce qu'il faudrait interdire. Les personnes âgées se trouveront là pour donner l'exemple et les jeunes pour les suivre.<sup>191</sup>

Mais où le Cercle pourra-t-il installer ses quartiers définitifs? Philippe-Louis Will, originaire de Heidelberg et bourgeois de Rolle, banquier et négociant, actif comme fournisseur aux armées, possédait une demeure donnant sur la place Saint-François. Il n'en

<sup>191</sup> Cité par Maurice MEYLAN 2007, p.27.

utilisait que deux pièces, qui lui servaient de comptoir, et louait le reste, dont le rez-de-chaussée, à un restaurant<sup>192</sup>. Les salons étaient libres et le Cercle se propose de les habiter, avant d'acquérir l'immeuble entier en 1821. Le Cercle littéraire s'impose peu à peu comme l'un des principaux cercles de la place après avoir absorbé le Cercle de la Palud, en 1842, puis le Cercle du commerce, huit ans plus tard. Dans les années 1860, il devra toutefois faire face à la concurrence inopinée du Cercle de Beau-Séjour qui, à son apogée, comptera près de 500 membres, nombre considérable à l'aune de notre ville, comme le relève à juste titre Maurice Meylan<sup>193</sup> **fig. 20 (voir aussi p. 52)**. Mais, pris dans la spirale du déclin, le Cercle de Beau-Séjour est mis en liquidation en 1936 et définitivement fermé en 1947.

L'histoire du Cercle littéraire ne ressemble toutefois pas à un long fleuve tranquille. En plein marasme dans les années 1840, il cherche des solutions susceptibles de garantir sa survie. Parmi celles-ci trône un rapprochement avec l'Abbaye de l'Arc, mais rien ne filtre de ces discussions exploratoires. Les premiers contacts officiels remontent en réalité à 1866, lorsque l'Abbaye de l'Arc offre l'asile au Cercle littéraire privé de ses locaux pour cause de travaux. Le nombre important de personnes appartenant aux deux institutions facilite une interpénétration croissante entre elles. Et, à la fin du siècle, de véritables négociations s'emmanchent... alors qu'un gros tiers des membres de l'Abbaye est également affilié au Cercle. En 1897, une convention est même signée, assurant une diminution de cotisation à ceux qui ont adhéré aux deux associations et l'idée d'une fusion ressurgit. Mais ce rapprochement continu s'arrêtera net en 1901. Le rêve, caressé par certains, de créer une institution qui, par sa fortune, n'aurait pas connu d'équivalent à Lausanne, s'effondre: chacune d'elles poursuivra son existence, dans le respect de ses traditions et de ses spécificités.

Si Lausanne ne connaît pas une densité de cercles semblable à celle que l'on rencontre à Genève ou même à Neuchâtel, où se côtoient cercles bourgeois, ouvriers mais aussi aristocratiques, la liste des cercles qu'elle abrite ne s'arrête pas aux institutions déjà mentionnées. Dès la fin des années 1820, la situation politique du Canton de Vaud se tend dangereusement. Le gouvernement élu en 1803, bien que composé pour l'essentiel d'anciens révolutionnaires, dont il ne restait plus que Jules Muret, est renversé par la Révolution libérale du 18 décembre 1830. Persuadé que le Canton ne pourrait préserver sa stabilité qu'en refusant toute réforme, convaincu que les puissances étrangères restaient obsédées par l'évolution du Canton de Vaud, il s'était rendu odieux à une population désormais encline à penser que la liberté de la presse<sup>194</sup> n'était en rien incompatible avec un gouvernement plus ouvert, qui oserait se débarrasser des scories institutionnelles léguées par la Restauration: un Grand Conseil dont une partie des membres étaient désignés par cooptation n'était plus acceptable dans une vision libérale de la politique. Le règne de la liberté présuppose des élections libres! Chose étonnante, la liberté d'association ne figure pas dans la Constitution... La question religieuse est brûlante: il s'agit de ne pas encourager la création d'associations dissidentes, inspirée par les «mômiers». La Constitution de 1861 corrigera cette anomalie.

192 Charles GELLIARD, *Le Cercle littéraire 1819-1919*, présentée et annotée par Jean-Charles BLAUDET, Lausanne 1966, pp.40-45.

193 MEYLAN 2007, p.44.

194 GUIGNARD 2011, *op.cit.*, pp.408 ss.

Mais le régime issu de la Révolution du 18 décembre 1830 se voit à son tour contesté par l'aile gauche du mouvement libéral, qui exige des réformes plus complètes, sur le plan économique, alors que l'industrialisation progresse à petits pas dans le Canton, mais aussi sur le plan politique, tant le système électoral, qui étire les opérations sur plusieurs jours parfois, ne peut se prétendre pleinement démocratique. Le radicalisme naît de la myopie d'un régime qui considère les acquis de la Révolution de 1830 comme une fin en soi. Les réformes libérales de l'instruction publique sont saluées, mais elles ne peuvent être jugées comme un but atteint. Si plusieurs des futurs dirigeants de la Révolution radicale de février 1845 sont également membres du Cercle littéraire, comme Henri Druey et Jules Eytel, le jeune mouvement radical s'appuie sur sa propre organisation, à l'usage du peuple: les bibliothèques démocratiques, qui proposent à leurs adhérents toute la littérature révolutionnaire en vogue à l'époque. On en trouve une à Morges, créée par le lieutenant de Druey et futur conseiller d'Etat Louis-Henri Delarageaz, fondateur en outre de l'Association patriotique, fer de lance de la Révolution, et une autre à Lausanne<sup>195</sup>. En même temps, l'esprit révolutionnaire propre à la franc-maçonnerie vaudoise se retrouve dans le radicalisme naissant: nombreux sont les chefs radicaux à en être membres, comme Delarageaz, Eytel ou Abram-Daniel Meystre, le futur préfet et grand maître de la Loge Alpina, en 1844.

Fidèle à la tradition libérale du début du siècle, le radicalisme s'adosse également à un dense réseau associatif, dont le Cercle démocratique, fondé en 1843, sous le nom de «Cercle du Casino»<sup>196</sup>. Dessiné par l'architecte Henri Perregaux, membre de l'Abbaye de l'Arc et auteur des plans de son bâtiment, le Casino, situé sur l'espace de l'actuelle promenade de Derrière-Bourg, fut traditionnellement le point de départ des révolutions vaudoises, tant en 1830 qu'en 1845. Après l'arrivée au pouvoir des radicaux, c'est à son tour autour d'un cercle que l'opposition libérale va tenter de s'organiser: le Cercle de l'espérance, situé à la rue de Bourg, dans les murs de la maison de Loys, sera toutefois interdit par les nouvelles autorités après avoir été accusé de servir de refuge à une contre-révolution imminente<sup>197</sup>. L'Abbaye de l'Arc ouvrira régulièrement ses locaux aux sociétés conservatrices de la capitale vaudoise.

### Entre étude et engagement patriotique

L'engagement politique immédiat, alors que pointe l'aube de la Restauration, ce sera aux nouvelles générations nées avec la Révolution de le porter. Et, à ce moment, il passe inexorablement par un travail en faveur d'une Suisse plus unie, capable de s'affirmer dans son respect des libertés individuelles comme dans son existence de pays libre, indépendant, muni d'institutions modernisées, conformes aux attentes du temps. Mais l'avènement

195 Olivier MEUWLY, *Louis-Henri Delarageaz 1807-1891. Homme politique vaudois, ami de Proudhon, grand propriétaire foncier*, Neuchâtel 2011, p.28; Olivier MEUWLY, «Franc-maçonnerie et politique vaudoise au XIX<sup>e</sup> siècle: entre réseaux et conviction», dans *Alpina*, 10, 2009, pp.243-246.

196 Patrice ROSSEL, *La Maison vaudoise. Histoire du Cercle démocratique Lausanne*, Bière 2009, pp.13-17.

197 Olivier MEUWLY, «Le 7 mars 1847: Une journée électorale mouvementée à Lausanne», dans *Mémoire vive. Pages d'histoire lausannoise*, 13, 2004, pp.36-41.



**Fig. 20** Vue de la façade méridionale de la maison de Saussure à la rue de Bourg (aujourd'hui galeries Saint-François). C'est probablement dans cet immeuble que se réunissait la Société du samedi de M<sup>me</sup> de Charrière-Bavois. Aquarelle et crayon sur papier attribué à Lucien Gautier (fin XIX<sup>e</sup> siècle). MHL.

de cette *Weltanschauung* nécessite une pédagogie appropriée, une initiation aux vertus civiques chères à cette Suisse nouvelle dont accouche le Pacte fédéral, malgré ses lacunes manifestes. Celui-ci n'en constitue pas moins une base intéressante, qu'il s'agira de corriger, d'améliorer, de consolider à travers une organisation étatique qui ne soit plus freinée par une domination exclusive des cantons, ressentie comme de plus en plus tyrannique. La création d'un embryon d'armée fédérale, en 1817, éveille de grands espoirs. Développement de l'esprit public et sentiment national marchent de concert, au nom d'une instruction civique à peaufiner<sup>198</sup>. Les sociétés d'étudiants vont dès lors jouer un rôle central dans la mise en place de la Suisse nouvelle<sup>199</sup>.

La première société lausannoise, qui est également la première de Suisse, n'a cependant aucune vocation politique<sup>200</sup>. En 1806, les étudiants de l'Académie de Lausanne passent d'abord deux ans à l'auditoire de belles lettres, puis deux dans celui de philosophie avant d'entamer des études de théologie, principalement, ou de droit. C'est dans ce contexte que des étudiants de l'Auditoire de belles lettres – parmi lesquels on repère le jeune Charles Monnard – désireux de compléter leur formation, alors que l'organisation académique n'est pas sortie indemne des troubles que traverse l'époque, fondent une société à laquelle ils donnent le nom de l'Auditoire qu'ils fréquentent. Chaque auditoire aura sa société, mais seule Belles-Lettres subsistera **fig. 21**. L'Académie sera réorganisée en 1820.

Les Bellettrien, très studieux, consacrent leur temps à des travaux littéraires ou montent des spectacles, avec la bienveillance des autorités académiques. Il adoptent comme devise «Ordre et études» («Union et études» en 1851). Chénier, Lamartine, Hugo ou encore Chateaubriand sont au programme de leurs séances, se substituant peu à peu aux vénérables classiques. D'utilitaires, les soirées bellettriennes deviennent de plus en plus culturelles et amicales. Au gré des réformes de l'institution académique, Belles-Lettres sera parfois reléguée au rang de société «gymnasiale», dont les membres poursuivaient souvent leur cursus à Zofingue ou, plus tard, à Helvetia. En 1862 cependant, Belles-Lettres interdira à ses membres d'entrer dans une autre société à la fin de leur période «bellettrienne».

La naissance de la Société de Zofingue doit, contrairement à Belles-Lettres, tout au contexte politique de l'époque. Mais un bref détour outre-Rhin s'impose. Enthousiasmés par les discours à la nation allemande de Fichte, nombreux sont les étudiants de Heidelberg, Léna ou Giessen à s'engager dans des corps francs, en appui des troupes levées pour abattre la domination napoléonienne. De retour dans leurs universités, ils décident de travailler à la création d'une Allemagne unie, qui dépasserait ses clivages historiques au nom des similitudes culturelles propres aux différents peuples qui occupent l'aire germanique, et dans un esprit libéral, plus ou moins monarchique ou républicain selon les régions. En 1817 est fondée la *Deutsche Burschenschaft* et l'expérience allemande inspirera directement les étudiants suisses, eux aussi dans l'attente de cette Suisse unie, forte,

198 ARLETTAZ 1980, *op. cit.*, pp. 247-248.

199 Olivier MEUWLY, *Histoire des sociétés d'étudiants à Lausanne*, Lausanne 1987, pp. 17-27; Olivier MEUWLY, «Les sociétés d'étudiants et les réseaux politiques. Quelques cas d'école», dans *Studentica Helvetica*, n° 47, 2008, pp. 3-16.

200 André KOHLER et Arthur FREYMOND, «Histoire de la Société de Belles-Lettres de Lausanne», dans *Belles-Lettres de Lausanne 1806-1906. Livre d'or*, Lausanne 1906, pp. 21-33.



Fig. 21 Silhouettes de deux étudiants belletriers. Carte postale de 1906 d'après deux images de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. DR.

à la fois fière de ses différences cantonales et à même de les transcender, que le libéralisme naissant appelle de ses vœux.

C'est en 1819 que des étudiants bernois et zurichoïses se réunissent dans la petite cité argovienne de Zofingue. Pour se distinguer de son modèle allemand, la jeune société refusera d'abord d'arborer casquettes et sautoirs: la *Burschenschaft*, mue par ses élans libéraux, indispose le ministre autrichien Metternich et ses alliés de la Sainte-Alliance; il faut faire preuve de prudence. Mais ces scrupules s'évaporent bientôt. La Société essaima dans les autres académies helvétiques, à Lausanne en 1820<sup>201</sup>. Dix-sept étudiants participent à la création de la section vaudoise, parmi lesquels on remarque les noms de Louis Vulliemin, l'historien libéral ami de Charles Monnard, mais aussi de François Briatte, l'un des proches d'Henri Druey et membre du premier Conseil d'Etat radical en 1845.

Si l'existence de Zofingue s'inscrit dans le mouvement libéral, la société en épouse aussi les déchirements. Dans les années 1820 déjà, alors que font rage les débats autour de la liberté des cultes, les premières lézardes se dessinent. Le mouvement du Réveil rencontre un écho favorable dans plusieurs régions du Canton, l'Eglise vaudoise est secouée par les germes de la dissidence. En 1814 est fondée une Société de la Bible, pour favoriser la propagation des Ecritures dans le pays, qui ne manque pas d'effaroucher les autorités ecclésiastiques<sup>202</sup>. Quelle attitude adopter face à ce courant religieux contestataire? La Harpe, Alexandre Vinet et Charles Monnard, bien qu'hostiles à leur enseignement, prennent leur

201 Charles GILLIARD, *La Société de Zofingue*, 2<sup>e</sup> édition augmentée d'un appendice par Louis JUNOD, Lausanne 1946, pp. 21-26.

202 Henri MEYLAN, «L'Eglise réformée», dans *Cent cinquante ans d'histoire vaudoise 1803-1953* (BHV 14), Lausanne 1953, pp. 214-217.

parti, au nom de la liberté des cultes. Mais les séances de Zofingue résonnent bientôt des vifs débats sur la question, où brille le futur philosophe Charles Secrétan.

Les problèmes de Zofingue ne s'arrêtent pas là. L'émergence du mouvement radical l'interpelle directement. Alors que le libéralisme au pouvoir dans le Canton depuis 1831 se divise, tend à revêtir des traits plus conservateurs en opposition aux jusqu'au-boutistes radicaux, Zofingue est soumise à de rudes pressions. Des étudiants lucernois et zurichois fondent Helvetia en 1832, futur bras académique du radicalisme. Que vont faire les étudiants vaudois? Les Zofingiens du lieu ne déploreront aucune scission; il faut dire que leur société s'était fortement désengagée du terrain politique depuis quelques années... C'est ainsi que les nombreux chefs du radicalisme vaudois dotés d'une formation académique de la première génération resteront dans les rangs à Zofingue. L'Helvetia ne s'installera sur les bords du Léman qu'en 1848 et liera alors son destin aux idées politiques de ses fondateurs, sous la conduite, dès les années 1850, de Louis Ruchonnet, futur conseiller fédéral, franc-maçon, patriote... et escrimeur. Car sport et civisme sont indissociables et les sociétés d'étudiants officient comme passerelle entre les deux sphères **fig. 21**.

### Sport et patriotisme

Le rôle social de Zofingue ne se limite en effet pas à la vie universitaire. Ses chansonniers, dont les hymnes exaltent les vertus civiques et morales, ont été largement exploités par les nombreuses sociétés de chant que compte le Canton. C'est le futur poète Juste Olivier, alors président de la section lausannoise, qui lance l'idée d'un chœur en 1830. En huit ans, Zofingue publie pas moins de 63 chants différents. La section vaudoise d'Helvetia n'est pas en reste et édite aussi son chansonnier. On voit apparaître à la même époque le premier recueil de chant pour les classes vaudoises, initiative soutenue par la Société vaudoise d'utilité publique<sup>203</sup>. Cette dernière organise aussi des cours de chant dans plusieurs villes vaudoises, auxquels prennent part les instituteurs.

L'engagement de ces associations d'étudiants déborde également sur l'activité sportive. En Allemagne aussi, les sociétés de gymnastique furent un canal important pour la diffusion des idées patriotiques qui se développaient à ce moment. Le «*Turnvater*» Friedrich Ludwig Jahn, partisan de la gymnastique aux engins, fonde, à partir de 1805, les premières sociétés de gymnastique, clairement agrégées au mouvement fédéral. Et ce sera souvent des émigrés allemands qui stimuleront l'apparition, en Suisse, de sociétés de gymnastique dans le milieu académique, dès 1816. D'où la tradition qu'adopteront les sociétés de gymnastique de porter un ruban ceignant la poitrine, à l'instar des sociétés d'étudiants. Le 23 avril 1832 est organisée à Aarau la première Fête fédérale, qui réunit 60 gymnastes<sup>204</sup>.

En Suisse, les sociétés de gymnastique fonctionnent ainsi comme l'un des relais du sentiment patriotique, également dans une perspective militaire: veiller à la condition physique des jeunes hommes, c'est assurer la santé du peuple, mais aussi la vaillance des futurs

203 Antonin SCHERRER, *Conservatoire de Lausanne 1861-2011: 150 ans*, Gollion 2011, p. 17.

204 Jean-François MARTIN, *Histoire illustrée de la gymnastique vaudoise*, Lausanne 2008, pp. 4-6.